

RAPPORT DE GESTION 2021

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2022

EXERCICE 2021

présenté par M. Franck FAVRE,
Président

Mesdames,

Messieurs,

Chers Sociétaires,

Nous vous présentons aujourd'hui le bilan et les résultats de votre Mutuelle pour l'exercice 2021. Cette présentation est effectuée selon les normes prévues par le plan comptable de l'assurance institué par le décret n° 94-481 du 8 juin 1994.

Le rapport de gestion ainsi que l'annexe vous ont été remis avec le bilan et le compte de résultat.

Nous souhaitons que ces informations, qui ont pour objectif premier de vous faire mieux connaître la Mutuelle à laquelle vous accordez votre confiance, contribuent à sa notoriété et à son image de marque.

En application des dispositions des articles 27 et suivants des statuts de votre Société, et des prescriptions du Code des Assurances, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour prendre connaissance des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021 et pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que les résolutions proposées par votre Conseil d'Administration.



1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE EN 2021

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2021 a été à nouveau rythmée par la crise sanitaire liée au COVID-19.

En cette fin d'année 2021, après la Chine et les États-Unis, les pays européens ont à peu près retrouvé leur niveau de production antérieur à la crise sanitaire. Cependant, aucune région du monde n'a atteint le niveau de PIB permettant d'éviter une perte de revenu définitive qui pourrait peser sur le futur.

La réaction intense et généralisée des politiques budgétaires et monétaires a permis d'atténuer les effets de la crise et d'accélérer le rebond mais laisse un déséquilibre budgétaire profond des comptes publics et des bilans des banques centrales.

Par ailleurs, le redémarrage vigoureux de la demande face à une offre encore contrainte a nettement déséquilibré les marchés des biens et entraîné un emballement des prix. La phase actuelle d'accélération de l'inflation fait peser une menace supplémentaire sur le régime de croissance en sortie de crise sanitaire.

La croissance exceptionnelle enregistrée en 2021 est un rattrapage par nature temporaire. Elle n'implique pas une reprise certaine. Au contraire, elle conduirait un peu partout dans le monde à un ralentissement de la dépense en 2022. En conséquence, la croissance mondiale reviendrait à 4,1% en 2022 puis 3% en 2023, après 5,8% en 2021. La croissance française reviendrait à 3,7% en 2022 et à 0,7 % en 2023, après 6,8% en 2021.

Le quatrième trimestre 2021 a été contrasté en zone euro. L'économie espagnole, parmi les plus affectées par la pandémie, a nettement progressé mais reste largement en deçà de son niveau d'avant-crise. Le PIB allemand a quant à lui reculé sous l'effet notamment de la dégradation de la situation sanitaire et de la persistance de problèmes d'approvisionnement particulièrement sensibles dans l'industrie allemande. Enfin, les économies italienne et française ont progressé à peu près au même rythme.

Les récents événements géo politiques entre la Russie et l'Ukraine risquent de contrarier les prévisions économiques et financières avec un impact sur le prix de l'énergie, des matières premières et la croissance des pays européens.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Parmi les quatre grands pays de la zone euro, seule la France a dépassé, et assez nettement, son niveau d'activité du quatrième trimestre 2019 même si le PIB français n'a toutefois pas retrouvé le

niveau qu'il aurait atteint s'il avait prolongé sa trajectoire d'avant crise. Dans le même mouvement, l'emploi salarié privé – qui, à la faveur du recours massif à l'activité partielle, avait beaucoup moins baissé que le PIB – dépasse fin 2021 de 1,5 % (soit environ 300 000 emplois) son niveau de la fin 2019.

L'empreinte sectorielle de la crise reste forte, marquant les secteurs qui continuent de pâtir de la situation sanitaire (hébergement-restauration par exemple) ou bien de problèmes d'approvisionnement (dans l'industrie manufacturière et en particulier l'automobile, avec toutefois un net rebond de la production française dans ce secteur en novembre et décembre 2021). Les services informatiques ont quant à eux poursuivi leur nette progression, du fait du dynamisme de l'investissement numérique des entreprises françaises.

En moyenne sur l'année 2021, le PIB a augmenté de 7,0% après -8,0% en 2020. Le niveau moyen du PIB en 2021 se situe ainsi 1,6% en deçà de son niveau moyen de 2019.

À la fin du troisième trimestre 2021, la dette publique exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), s'est établie à 116,3% contre 115,7% à fin 2020 et 98,1% à fin 2019.

Le déficit public représente environ de 7% du PIB (9,2% en 2020).

Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 2,8%. Les prix du tabac sont restés stables. Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,4% (dont 3,3% pour les produits frais). Ceux de l'énergie ont bondi de 18,5% (dont 22,6% pour les produits pétroliers) – les récents événements géo politique entre la Russie et l'Ukraine ont fait dépasser les 110\$ au prix du baril de Brent soit +40\$ en deux mois. Les prix des services ont augmenté de 1,8% (dont +6,2% pour les transports et +3,1% pour les communications). Les produits manufacturés ont progressé de 1,2% (dont 3,2% pour l'habillement).

Au quatrième trimestre 2021, le nombre de chômeurs au sens du BIT a atteint 2,2 millions de personnes en France (hors Mayotte), à son plus bas niveau depuis 2008, si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe-l'œil » du printemps 2020, liée à la crise sanitaire.

Le CAC40 a connu une progression constante sur l'année 2021 pour atteindre 7 153 points à fin décembre, soit +28,85% sur un an. Les récents événements géo politiques entre la Russie et l'Ukraine ont interrompu cette tendance et les marchés, inquiets du risque nucléaire et de généralisation du conflit, ont chuté. Le CAC40 a terminé le mois de février à 6 658 points (-6,91% depuis le 1^{er} janvier).

Les taux longs sont passés de -0,26% à fin décembre 2020 à +0,07% à fin 2021, avec une pointe à +0,23% à fin octobre. Les taux courts ont à nouveau été négatifs toute l'année avec un plus bas de -0,492% en décembre.

En 2021, plus d'un million d'entreprises ont été créées en France, soit 16,7% de plus qu'en 2020, en raison du niveau particulièrement bas des créations pendant le premier confinement en 2020. Les immatriculations de micro-entrepreneurs ont augmenté de 16,5%. La progression des créations de sociétés (+24,6%) a été plus forte que celle des entreprises individuelles classiques – hors micro entreprises – avec +3,6%. Les deux secteurs contribuant le plus à la hausse globale sont les activités de service (+32%) et l'industrie (+26%). La construction affiche +11%.

C'est dans la direction régionale de Lorraine que les créations d'entreprises ont été les plus fortes avec +20% contre +18,7% en Alsace-Franche-Comté.

En 2021, le nombre de défaillances d'entreprises sur un an est en recul de 29,8 %, cette tendance s'observant plus fortement dans certains secteurs (Hébergement-restauration, Commerce-réparation automobile, Transport-Industrie-Construction) que dans d'autres (Information et communication, Activités financières et d'assurance, activités financières et assurance, autres services). Ce sont les secteurs Agriculture, sylviculture et pêche avec -7,3% et Activités immobilières avec - 5% qui sont les plus concernés par les défaillances.

Lorsque l'on compare le cumul du nombre de défaillances sur un an à fin décembre 2021 au cumul à fin décembre 2020, la période de référence inclut les premiers mois de la crise de la Covid-19 où le nombre de défaillances a été particulièrement faible du fait de la fermeture temporaire des tribunaux

de commerce et des mesures qui ont temporairement modifié les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements. Ainsi, si l'on rapporte cette fois-ci le chiffre à fin décembre 2021 au nombre de défaillances enregistré sur un an à fin décembre 2019, période entièrement antérieure à la Covid-19, le recul des défaillances est encore plus marqué, avec une baisse de 46,8%.

Malgré l'abandon progressif des dispositifs de soutien – une partie des mesures étant reconduites dans le plan de sortie de crise – les chiffres de défaillances de 2021 restent inférieurs à ceux observés en 2019 et 2020. Il n'y a donc à ce stade aucun signe d'une reprise des défaillances ou d'une vague de faillites à venir.

1.1.3. LE BTP

Le secteur du bâtiment a connu une hausse d'activité de 12% en volume en 2021, dont +24% dans la construction de logements neufs, +15,7% dans la construction de locaux et +6,1% dans la rénovation.

Au total en 2021 et en données brutes, 471 000 logements ont été autorisés à la construction et 386 600 ont été mis en chantier, chiffres en progression par rapport à l'année précédente (respectivement +18,9% et +10,7%). La variation des autorisations est de +4,6% par rapport à 2019 (avec une baisse de 3,1% pour les logements collectifs) et celle des logements commencés de -0,2% (où seuls les logements individuels purs progressent de 4,2%).

Sur le secteur d'activité de la CAM btp, où le nombre de logements autorisés a augmenté de 24,9%, les départements de Franche-Comté sont stables, en Alsace le nombre progresse de 26,1% et de 33,3% en Lorraine. Par rapport à 2019, la progression globale est de +15,9% dont +29% pour les logements individuels groupés.

En matière de logements commencés, la hausse sur l'ensemble du secteur est de 15,1% dont +24,6% en Lorraine, +3,5% en Franche-Comté et +11,3% en Alsace. Par rapport à 2019, l'ensemble des types de logements progresse de 8,5% (+9,7% pour les logements individuels purs, +8,3% pour les logements individuels groupés et +13,4% pour les logements collectifs).

Au cours de l'année 2021, 116 714 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine, soit 15% de plus qu'en 2020 mais -11% par rapport à 2019 (soit 14 400 réservations en moins). Dans le même temps, avec 104 477 mises en vente, l'offre s'est développée un peu plus fortement (+21%) mais -8,8% par rapport à 2019.

Au troisième trimestre 2021, seules les régions Centre-Val de Loire et Grand Est ont une dynamique positive sur la demande et l'offre de logements par rapport au troisième trimestre 2020. Les réservations baissent dans toutes les autres régions. Les mises en vente s'accroissent fortement dans les régions Occitanie (+74,6%), Centre-Val de Loire (+72,9%), Île-de-France (+33,3%) et Nouvelle-Aquitaine (+27,8%). À l'inverse, elles se contractent dans les régions Corse (-31,4%), Auvergne-Rhône-Alpes (-22,4%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (-20,7%).

Le prix moyen au mètre carré des appartements neufs vendus au cours du trimestre augmente dans toutes les régions. La croissance du prix moyen varie de + 0,5% en Nouvelle-Aquitaine à + 9,3% en Centre-Val de Loire, par rapport au troisième trimestre 2020.

Durant l'année 2021, avec 38,0 millions de m², les autorisations à la construction de locaux non résidentiels ont augmenté de 12% par rapport à l'année précédente et ont baissé de 9,6% par rapport à 2019.

Les entrepôts connaissent la progression la plus remarquable (+30,9%), suivis par les bâtiments industriels (+22,3%) et les locaux artisanaux (+18,5%). Hormis les bureaux qui baissent de 2,9%, les autres secteurs progressent dans une moindre mesure: commerce (+6%), services publics ou d'intérêt collectif (+11,8%), l'hébergement hôtelier (+2,5%) et les exploitations agricoles et forestières (+3,7%). Par rapport à 2019, seuls l'artisanat et les bâtiments commerciaux ont progressé (respectivement +5,8% et +2,75%).

Sur le secteur de la CAM btp, la hausse de l'ensemble des types de locaux est de 36,9%, dont +52,8% pour l'Alsace, +34,2% pour la Lorraine et +6,9% pour la Franche-Comté. C'est en matière d'hébergement hôtelier, de bureaux, d'entrepôts et de bâtiments industriels que se situent les

augmentations les plus fortes (+44,7%, +73,2%, +34,4% et +139,6%). Par rapport à 2019, seuls les locaux commerciaux sont en baisse avec -10,1% et les bâtiments industriels sont en augmentation de 58,25%.

La surface des locaux commencés en 2021 s'est élevée à 25,08 millions de m² (+5,32% par rapport à 2020 et -11,8% par rapport à 2019). Cinq secteurs progressent (bureaux +19,1%, commerces +18,6%, artisanat +16,5%, bâtiments industriels +17,8% et services publics +10,6%). Les autres sont en baisse (hébergement hôtelier -0,2%, exploitations agricoles et forestières -11,5% et entrepôts -1,6%). Par rapport à 2019, seul l'artisanat est en progression avec +1,9%.

Sur le secteur de la CAM btp, la hausse globale est de +41,1%. Les hausses les plus fortes se situent au niveau de l'hébergement hôtelier (+215,8%) et des bâtiments industriels (+128,2%). Seules les exploitations agricoles ou forestières sont en baisse avec -3,1%. Par rapport à 2019, c'est au niveau des bureaux et des bâtiments industriels que se situent les baisses avec respectivement -6,6% et -20,3%. L'augmentation la plus importante concerne les entrepôts avec +26,8%.

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 6,7% au quatrième trimestre 2021. La hausse des prix sur un an est également plus importante pour les travaux dans le secteur non résidentiel (+7,3%) que dans le secteur résidentiel (+6,3%).

Les prix dans les autres travaux d'installation repartent à la hausse (+0,6% sur un an).

Dans les autres secteurs, les prix accélèrent : la hausse est marquée dans les travaux de menuiserie (+11,5%), de couverture (+10,2%), de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+6,7%), d'installation électrique (+6,3%), de plâtrerie (+6,2%), dans les autres travaux de construction spécialisés (+5,3%), de revêtement des sols et des murs (+3,7%) et dans les travaux de peinture et de vitrerie (+2,7%).

Malgré une activité encore fragile, l'emploi du bâtiment progresse fortement en 2021. Environ 60 000 postes ont été créés (en solde net) par rapport à 2019, y compris intérim en équivalent-emplois à temps plein. Il s'agit toutefois pour les deux-tiers d'effectifs salariés, le plus souvent en CDI. Le paradoxe s'explique pour partie par des plans de charge s'étalant assez loin sur 2022, mais aussi par une perte de productivité liée aux problèmes d'approvisionnement. Il s'explique sans doute également par un retour partiel en France des travailleurs étrangers qui s'y trouvaient avant-crise.

Dans les Travaux Publics, les travaux réalisés à fin décembre s'établissent en recul par rapport à 2020 (-3,4%), à un niveau nettement dégradé en comparaison de 2019 (-7,6%). Si l'activité avait rebondi sur la première partie de l'année, elle s'inscrit en baisse de -10,0% au 2nd semestre en comparaison du 1er semestre. L'année se clôture ainsi sur un bilan mitigé avec, certes un rebond des travaux réalisés de près de +10% par rapport à 2020, mais un niveau d'activité toujours éloigné de celui d'avant crise (-3,8%).

Les prises de commandes du mois de décembre, en chute de -19,1% par rapport à 2020, renforcent une tendance à la dégradation enregistrée depuis le début de l'année. En cumul depuis janvier, les prises de commandes s'établissent en baisse de respectivement -7,5% et -19,6% par rapport à 2020 et 2019.

A cela s'ajoutent les contraintes d'approvisionnement sur certains produits et les fortes hausses de coûts de production qui pèsent sur la trésorerie des entreprises.

Si l'emploi permanent reste préservé (+1,5% en cumul depuis le début d'année par rapport à 2020), les effectifs plafonnent depuis quelques mois (-0,2% au second semestre par rapport au premier semestre). Parallèlement, la problématique du manque de main d'œuvre revient à ses plus hauts niveaux historiques, témoignant d'un manque de candidats qui contraint l'activité des entreprises du secteur.

Le secteur de la construction a affiché une hausse des créations d'entreprises en 2021 de 10,9% dont +5,2% pour les micro entreprises. Par rapport à 2019, la progression de toutes formes d'entreprises est de 12% dont +15,1% pour les micro entreprises.

La baisse des défaillances du secteur est affichée à -31,6% par rapport à 2020 et -49,9% par rapport à 2019.

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 6,59% pour l'indice FFB à fin décembre 2021, +5,57% pour l'indice BT01 et +8,49% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin novembre 2021. Sur un an, l'ICC augmente de 5,07% à fin décembre 2021.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation a augmenté de 30% pour un total de 151,1 milliards d'euros, dont 58,5 milliards en UC (+44% par rapport à 2020). Pour rappel, en 2020, la diminution avait été de 20%.

Les prestations ont progressé de 7%. La collecte nette est positive de 26,1 milliards d'euros, soit une hausse de 23,7 milliards (après -24,3 milliards en 2020).

Les encours s'élèvent à 1 876 milliards d'euros contre 1 796 milliards en 2020 (+4%).

En maladie et accidents corporels, les cotisations ont augmenté de 4% pour s'établir à 26,5 milliards d'euros, dont 14,2 milliards en frais de santé (+3%) et 12,3 milliards en prévoyance (+6%).

1.1.4.2. Les assurances de biens et de responsabilité

En 2021, les cotisations des assurances de biens et de responsabilité sont en progression d'environ 3,5% par rapport à 2020. En automobile, la progression du marché est de +4,1%. Elle est de +3,4% en dommages aux biens des particuliers.

Le marché de l'assurance de biens et de responsabilité a été fortement influencé par les périodes de confinement et le télétravail massif (diminution des accidents de la circulation et des vols).

Le marché de l'automobile a donné lieu à immatriculation de 1,6 millions de véhicules particuliers neufs, soit +0,1% par rapport à 2020 et -24,87% par rapport à 2019.

Sur l'ensemble de l'année, les fréquences des sinistres automobiles croissent de 18,1% par rapport à 2020 allant de +1,5% pour les vols jusqu'à +24,7% pour les accidents corporels. Par rapport à 2019, les fréquences demeurent en baisse de 5,8%.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquence d'ensemble augmente de 4,5% essentiellement en raison de la hausse sensible des dégâts des eaux. Par rapport à 2019, les fréquences reculent de 4,4%.

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À fin décembre 2021, l'encours de placements financiers des assureurs a atteint 2 742,1 milliards d'euros dont 280,3 Md€ pour les assureurs non vie et 2 461,8 Md€ pour les assureurs vie. Le volume total des placements progresse de 78,2 Md€, en augmentation de 2,9% par rapport à 2020.

Les placements en UC progressent de +16,8% contre +7,7% pour les placements des assureurs non-vie et -0,7% pour les placements des assureurs vie hors UC.

À fin 2021, 30,5 milliards d'euros étaient placés en capital investissement, en hausse de +34% sur un an. Par ailleurs, 7,3 milliards d'euros étaient investis dans les fonds labellisés « Relance », en hausse de +22%. Enfin, les fonds Finance Durable (ISR, GreenFin ou Finansol) atteignent 205,4 milliards d'euros, en hausse de +17%.

Après mise en transparence des OPC, ils étaient répartis pour

- 55,42% en obligations dont 23,75% d'obligation d'entreprises et 25,64% de fonds souverains, soit -4,15 points par rapport à fin 2020 ;
- 18,49% en actions dont 8,03% en titres vifs et 7,93% en fonds actions, soit +2,53 points par rapport à fin 2020 ;

- 7,47% en actifs immobiliers dont 3,72% en direct et 3,75% en fonds, soit +0,33 points par rapport à fin 2020;
- 2,05% en actifs monétaires dont 2,05% en trésorerie et dépôts et 3,58% en fonds, soit 0,14 points par rapport à fin 2020 ;
- 16,57% en autres actifs (titres structurés 2,10%, fonds à allocation d'actifs 5,74%, prêts 1,47%, fonds alternatifs 0,47%, Fonds de capital-investissement 1,05%, fonds d'infrastructure 0,72%, autres placements et fonds 1,43%) soit +1,68 points par rapport à 2020.

Les proportions d'actifs varient fortement en fonction de la spécialité de l'assureur. Ainsi, les assureurs non vie privilégient les actifs risqués (30,76% d'actions, 45,96% d'obligations, 8,81% d'immobilier, 7,51% de monétaire et 9,07% d'autres placements), quand les assureurs vie restent sur des valeurs moins risquées (10,29% d'actions, 68,46% d'obligations, 6,45% d'immobilier, 5,64% de monétaire et 12,83% d'autres placements).

1.2. ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

1.2.1. LE TRAITEMENT DE LA CRISE SANITAIRE PAR LA CAM btp

1.2.1.1. *Le maintien du télétravail*

La situation de pandémie née en 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 avec 3 vagues successives (mars, juillet, novembre). Celle de mars s'est accompagnée d'un troisième confinement général durant tout le mois d'avril ainsi que de couvre-feux.

Le télétravail est resté privilégié pour les emplois le permettant.

1.2.1.2. *L'accompagnement des sociétaires*

En 2020, la CAM btp en sa qualité de membre de la Fédération Française de l'Assurance (France Assureurs depuis 2021), a mis en œuvre les engagements pris par l'ensemble des assureurs adhérents et a en outre fait bénéficier ses sociétaires de mesures concertées au sein de la SGAM BTP.

Durant l'état d'urgence sanitaire de 2020 et ses différentes phases, la CAM btp avait appliqué un certain nombre de mesures d'accompagnement de ses sociétaires:

- Adaptation des garanties d'assurance ;
- Suspension des procédures de recouvrement jusqu'en juin 2020 et mesures spécifiques pour les sociétaires du secteur 1 en fin d'année ;
- Non majoration des cotisations d'assurance en cas de non déclaration des assiettes en 2020 ;
- Mesures de soutien individuelles
 - remboursement d'un mois de cotisations pour les sociétaires ayant souscrit des contrats flottes automobiles et contrats RC/RD à tarification forfaitaire et dont les résultats techniques étaient équilibrés (condition non requise pour les sociétaires ayant plus de 15 ans d'ancienneté),
 - Avance temporaire de trésorerie pour les sociétaires ayant souscrit des contrats RC/RD avec calcul de la cotisation basé sur une assiette et dont les résultats techniques étaient équilibrés, par anticipation de la baisse théorique des assiettes liées au niveau d'activité des entreprises du BTP et avance de trésorerie basée sur le montant de la cotisation annuelle du contrat à hauteur de,
 - 20% si la dernière année d'assiette déclarée était 2019
 - 10% si la dernière année d'assiette déclarée était 2018.

Une mesure supplémentaire a été décidée en 2021 pour les entreprises dont les éléments d'assiette conduisaient à l'application du minimum de facturation prévu au contrat. Dans ce cas, une ristourne définitive d'1/12ème du minimum a été accordée en 2021 pour un montant de 65,43K€.

Les déclarations d'assiettes traitées en 2021, et portant sur l'année 2020, n'ont pas reflété les estimations de baisse d'activité publiées par les organisations syndicales de l'industrie du BTP au cours du premier trimestre 2020 et ayant servi de base à la détermination des taux d'avance ci-dessus.

La baisse moyenne des assiettes déclarées s'est située à environ 4,9% contre 13% estimé en juin 2020.

Il en ressort des émissions de primes nettes positives au titre de la régularisation de l'avance qui expliquent pour partie les variations de primes émises nettes d'annulation des affaires directes de +17,38%.

En fin d'année 2020, le gouvernement avait demandé aux assureurs de ne pas augmenter les tarifs des contrats d'assurance multirisque professionnelle des assurés relevant des secteurs économiques 1 et 1bis, et de conserver en garantie ces contrats pour celles de ces entreprises qui connaîtraient des retards de paiement des cotisations dans le contexte de la Covid-19 et ce pendant le 1^{er} trimestre 2021. La CAM btp n'avait aucun sociétaire relevant de ces secteurs dans son portefeuille à fin 2020.

1.2.2. LES TRAVAUX DE LA SGAM BTP

La SGAM BTP réunit la SMABTP, la SMAvie, l'AUXILIAIRE, l'AUXILIAIRE VIE et la CAM btp. Son objet est de nouer entre ses affiliées des liens de solidarité et de collaboration durables ; elle est le lieu d'élaboration des solutions d'assurance destinées aux entreprises du BTP.

La SGAM btp est depuis 2017 un groupe prudentiel au sens de la directive solvabilité 2.

En 2021, la gamme de produits élaborés dans le cadre de la SGAM btp comportait :

- un produit Bris de machines
- des contrats destinés aux constructeurs de maisons individuelles et aux maîtres d'œuvre (architectes et bureaux d'études)
- un produit RC-RD destiné aux artisans des Travaux-Publics
- un produit RC-RD pour les artisans du Bâtiment
- un produit RC-RD pour les entreprises du Bâtiment
- une gamme de produits automobiles destinés aux entreprises du BTP
- un contrat de protection juridique pour les professionnels
- un contrat de Responsabilité Civile dit de deuxième ligne pour augmenter le niveau de garantie des contrats de Responsabilité Décennale et RC destinés aux entreprises

Le programme commun de réassurance applicable a été reconduit et placé au-delà des priorités de la SMABTP pour les différents risques. La CAM btp et sa filiale ACTE iard bénéficient de traités sous-jacents placés auprès de la SMABTP au-delà de leurs propres priorités et à due concurrence de celles de cette dernière. Ce programme de réassurance permet à la CAM btp et à sa filiale ACTE iard de contenir leurs coûts de cession.

La CAM btp s'est engagée à participer à souscrire en début d'année 2021 un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 10,17M€.

Le plan stratégique pour la période 2021-2023 prévoit le développement de nouveaux contrats de la gamme commune (en particulier les contrats de chantier) et la recherche d'économies en matière de gestion de sinistres.

1.2.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE

En 2021, malgré de moindres effectifs commerciaux, la crise sanitaire et les différents confinements ou couvre-feux, le niveau d'activité commerciale de la Mutuelle a permis de réaliser un volume d'affaires nouvelles de 6,56M€ en valeur annualisée (cotisation annuelle d'un contrat souscrit) contre 6M€ en 2020, soit une augmentation de 9,26%.

Les polices « permanentes » représentent 2,35M€, pour un objectif de 3,25M€, soit un niveau d'atteinte de 72,43%, en baisse de 1,97 point par rapport à 2020. Le niveau des résiliations du fait du client est en augmentation de 39,02% et s'élève à 1,59M€.

La valeur annualisée du portefeuille de polices permanentes progresse de 0,4%.

La production en polices ponctuelles (dommages ouvrage) s'élève à 4,20M€ contre 3,58M€ en 2020 (+17,30%).

Les primes acquises de la CAM btp se répartissent entre affaires directes (58,85% en 2021 contre 60,30% en 2020) et réassurance acceptée (41,15% en 2021 contre 39,61% en 2020).

Les différentes branches d'activité en affaires directes se répartissent comme suit (en %) :

Branche	Primes 2021	Primes 2020	Variation en points
Dommages corporels	14,10	14,63	-0,53
Automobile	13,13	14,01	-0,87
Dommages aux biens	9,56	9,90	-0,34
Responsabilité civile générale	12,12	10,75	1,37
Construction garanties obligatoires	32,92	31,52	1,40
Construction garanties facultatives	12,48	12,63	-0,15
Autres branches (PJ, pertes pécuniaires diverses, assistance, transport)	5,69	6,56	-0,87
Total	100,00	100,00	

Les branches gérées en répartition représentent 52,98% des primes acquises des affaires directes contre 53,85% en 2020 (-0,87 points).

1.2.4. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM btp. En 2021, la société n'intègre pas de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans sa politique d'investissement.

Le volume total des placements nets ressort à 860,57M€ (hors trésorerie), contre 799,83M€ en 2020 soit une augmentation de 7,59%.

Le total des comptes à terme et comptes sur livrets émis par des grandes banques françaises représente un total de 68,86M€ contre 63,96M€ en 2020. Les comptes sur livrets représentent ainsi 21,86M€ à fin 2021 contre 1,96M€ l'année précédente. Les comptes à terme sont passés quant à eux de 62,00M€ à fin 2020 à 47,00M€ à fin 2021. Les comptes arrivés à échéance en 2021 n'ont pas donné lieu à de nouvelles souscriptions en raison de la baisse des conditions financières.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont restés d'un niveau proche de zéro à la clôture de l'exercice.

Le total de la trésorerie est de 31,82M€, contre 57,50M€ au 31/12/2020.

La société a participé à un second Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 12,89M€. Au global, le niveau des FPS est de 23,06M€.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs. Ces cessions ont dégagé un résultat net de 8,49M€ (+5,15M€ en 2020).

La variation des différences sur prix de remboursement nettes est de +0,20M€ (+0,06M€ en 2020).

Les opérations d'inventaire et d'analyse des conditions de dépréciation des actifs financiers ont abouti à une diminution du stock de provisions pour dépréciations de 41,08% qui s'élève à 1,87M€.

La situation des marchés financiers à fin 2021 a conduit à doter 0,66M€ de provisions pour dépréciation durable contre 1,01M€ en 2020, et à reprendre 1,96M€ de PDD.

À la fin de l'exercice, le portefeuille présente des plus-values latentes totales de 208,36M€ soit 19,49% du total du portefeuille financier, contre 177,20M€ et 18,13% à fin 2020. Les plus-values latentes sur les participations représentent 54,19M€ contre 51,84M€ à fin 2020. Il convient de noter qu'ACTE iard a servi pour la première fois dans son histoire un bénéfice de 7,01 euros par actions au titre de l'exercice 2020 ; le montant versé à la CAM btp s'est élevé à 0,52M€.

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances applicables en 2021.

À fin 2021, le parc immobilier est composé d'immeubles de placement détenus en direct pour une valeur nette comptable de 17,18M€ (-6,61%), de parts de SCI ou OPCI (dont la SCI Foncière Camacte) pour 76,57M€ (+0,37%) et d'immeubles d'exploitation pour 6,34M€ (-7,62%), soit un total de 100,09M€ (101,55M€ à fin 2020). Ces actifs ont une valeur de réalisation de 133,12M€ (126,87M€ à fin 2020). La poche immobilière représente 12,45% de la valeur de l'ensemble des actifs au 31/12/2021 (12,98% à fin 2020).

La gestion immobilière a donné lieu à plusieurs investissements notamment dans le cadre de la SCI Foncière CAMACTE détenue à hauteur de 85% par la CAM btp et 15% par sa filiale ACTE iard. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 76,52M€ (+40,7% par rapport à fin 2020). L'immeuble parisien de la rue Bachaumont a trouvé preneur et a été livré mi 2021. L'immeuble de Nice qui a été libéré en tout début d'année 2021 a fait l'objet de travaux de rénovation pour être offert de nouveau à la location en 2022. Les pénalités pour sortie anticipée versées par le locataire sortant ont permis de maintenir le niveau des loyers en 2021.

Les perspectives en matière de placement immobilier dans les locaux professionnels et tertiaires seront impactées par les conséquences de la crise sanitaire et la généralisation du télétravail qui a déjà conduit de nombreuses entreprises à revoir leur modèle organisationnel. La CAM btp reste attentive à ces évolutions.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable.

Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le stock de provisions pour dépréciation de la poche R343-10 s'élève à 1,87M€ à fin 2021 contre 3,17M€ à fin 2020. Aucune PDD n'a été dotée au titre des actifs relevant de l'article R343-9.

Le portefeuille des titres classés en R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à constater de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Les amortissements des composantes du siège du Groupe sont de 0,55M€ comme en 2020. Les loyers intra-groupe s'élèvent quant à eux à 0,88M€ contre 0,87M€ en 2020.

Les revenus obligataires passent de 3,50M€ à 3,22M€, soit une diminution de 8,02%. Après jeu des différences de prix d'achat et cession des obligations (surcotes-décotes), les revenus fixes s'élèvent à 3,41M€ contre 3,55M€ à fin 2020.

Les autres revenus sur titres ont progressé de 4,92% à 6,84M€ (6,52M€ à fin 2020). Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE se sont élevés à 0,85M€ en 2021 contre 0,93M€ en 2020, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,40M€ contre 0,37M€ à fin 2020.

Au total, les produits des placements y compris produits financiers sur acceptations, hors plus-values sur réalisations, produits des différences de prix de remboursement à percevoir et reprises de PDD, ont augmenté de 1,79% et ressortent à 10,25M€ (10,07M€ à fin 2020).

Avant jeu des reprises et provisions pour dépréciation, le résultat financier est de 16,71M€ contre 13,27M€ à fin 2020.

Le résultat financier net 2021, y compris variation des provisions, est de 18,02M€, contre 12,27M€ en 2020 soit une progression de 46,88% provenant essentiellement du niveau supérieur des plus-values réalisées et de la baisse des provisions pour dépréciation durable.

1.2.5. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2021 sont de 228 salariés (230 à fin 2020).

L'effectif de la CAM btp est de 34 salariés (33 à fin 2020).

Examinons à présent les résultats et les comptes de votre Mutuelle pour l'exercice 2021.

1.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de la CAM btp au 31 décembre 2021, comparés à ceux de 2020, sont donnés par le tableau ci-après.

La CAM btp est adhérente de la SGAM BTP qui combine en 2021 un périmètre composé de l'Auxiliaire, l'Auxiliaire Vie, la CAM btp, la SMABTP, la SMAVie ainsi que leurs filiales.

Chaque Mutuelle adhérente est dispensée de combinaison ou consolidation depuis l'exercice 2007.

Le résultat comptable de la CAM btp net d'impôt sur les sociétés ressort à 15,86M€ en 2021 contre 4,67M€ en 2020.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
• Résultat avant Impôt sur les sociétés et Participation des salariés	24,91	9,37
• Impôt sur les sociétés	8,59	4,70
• Participation des salariés(*)	0,46	0,00
RÉSULTAT COMPTABLE NET DE LA CAM btp	15,86	4,67

(*) hors charges sociales et fiscales

Nous exposons ci-après les éléments du compte de résultat et du bilan.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat se compose du compte technique comprenant les opérations d'assurance, et du compte non technique intégrant les opérations exceptionnelles ou ne relevant pas de l'exploitation courante.

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Cotisations

Les cotisations émises nettes d'annulations courantes et de mesures d'accompagnement individuelles des sociétaires s'élèvent à 124,21M€ contre 100,67M€ en 2020, soit une augmentation de 23,38%.

Après intervention des cotisations à émettre nettes de primes à annuler, des provisions pour primes non acquises et des provisions pour risques en cours, les cotisations acquises à l'exercice avant réassurance, y compris les acceptations, ressortent à 124,42M€ en 2021, contre 103,46M€ en 2020, ce qui correspond à une hausse de 20,25%.

Les cotisations acquises à l'exercice, nettes de réassurance, ressortent à 116,11M€ en 2021 contre 96,41M€ en 2020, soit une augmentation de 20,43%. Le niveau des primes cédées aux réassureurs en 2021 est en hausse de 17,79% et s'élève à 8,31M€. Le programme de réassurance pour 2021 s'est traduit par une hausse des tarifs des réassureurs par rapport à 2020, entre +5,4% et +11,9% selon les garanties, soit +7,5% en moyenne.

Les cotisations acquises « affaires directes » nettes d'annulations et de variation des provisions de primes, proviennent directement de l'activité de la CAM btp : elles passent de 62,39M€ en 2020 à 73,22M€ en 2021, soit une augmentation de 17,36%. En comparaison de l'exercice 2019 qui n'avait pas été impacté par les mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la progression de ces mêmes cotisations s'élève à 9,30%.

Les cotisations acquises provenant des acceptations passent de 41,07M€ à 51,19M€. Les principaux éléments qui les composent sont :

- les cotisations acceptées provenant d'ACTE iard, pour 12,71M€ ; elles correspondent à l'application du traité de réassurance en quote-part construction ; elles étaient de 9,95M€ en 2020 et 10,71M€ en 2019 ;
- les cotisations acceptées de BTP Prévoyance (groupe PRO BTP) dans le cadre du traité de réassurance, qui sont de 36,41M€ contre 29,10M€ en 2020, soit une progression de 25,13% ; elles étaient de 31,60M€ en 2019 ;
- les cotisations acceptées de SMA SA qui sont de 1,64M€ contre 1,45M€ en 2020, soit une progression de 13% ;
- les cotisations acceptées de PROTEC BTP qui sont de 0,23M€ contre 0,37M€ en 2020, soit une baisse de 38,57%.

Charge de sinistres

La charge de sinistres brute totale, avant réassurance, ressort à 88,32M€ en 2021 contre 87,76M€ en 2020, en hausse de 0,64%.

La charge de prestations des affaires directes est de 49,33M€, contre 51,67M€ en 2020, soit une baisse de 4,52%. Alors qu'en 2020, la société avait une charge des sinistres importants (supérieurs à 0,23M€) de l'ordre de 6,72M€ pour 16 événements déclarés dans l'exercice, ce sont 12 sinistres qui ont été déclarés en 2021 pour une charge de 5,90M€. Les sinistres antérieurs ont représenté une charge de 0,14M€ sur l'exercice 2021 contre 5,19M€ sur 2020.

La charge de sinistres indiquée au compte de résultat comprend les frais de gestion des sinistres (internes et externes) pour 12,17M€ (contre 10,92M€ en 2020), dont 6,50M€ (5,93M€ en 2020) correspondent aux frais internes répartis conformément aux dispositions du plan comptable d'assurance.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 90,85M€ en 2021, contre 86,81M€ en 2020, soit une augmentation de 4,66%.

La charge des cessions de sinistres aux réassureurs a représenté un bénéfice supplémentaire au profit de ceux-ci avec une baisse de 2,54M€ dont 5,35M€ de reprise de provisions pour sinistres à payer.

Produits des placements alloués

Les produits financiers sont affectés au compte non technique conformément au plan comptable des assurances. Une partie, représentant les produits financiers générés par les provisions techniques, est allouée au compte technique en fonction du rapport provisions techniques nettes de réassurance / provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres. Les résultats financiers sont détaillés dans le compte non technique.

Les produits des placements alloués au compte technique sont de 11,88M€, contre 8,10M€ en 2020, cette baisse étant la conséquence de la diminution globale des produits financiers.

Autres produits et charges techniques - frais généraux

Les autres produits techniques, de 0,26M€, sont en augmentation de 9,41% par rapport à 2020; il s'agit des frais accessoires perçus à l'occasion des émissions des avis d'échéance dont le volume est directement lié aux modalités de règlement des cotisations par les sociétaires.

Les frais généraux sont affectés selon leur destination, conformément au plan comptable, et non selon leur nature.

Pour l'ensemble du groupe, les frais de gestion directs totaux (hors commissions versées aux courtiers et nets de frais accessoires) représentent 25,23M€ contre 24,01M€ en 2020, en augmentation de 5,07%. Les frais de gestion sont affectés aux sociétés du groupe selon des clés de répartition tenant compte, entre autres, du volume d'affaires réalisées, des sinistres traités, des effectifs affectés à l'activité de chaque entité.

Les commissions, essentiellement versées aux courtiers, sont de 11,08M€ pour le groupe, en hausse de 23,34%, liée à la progression des primes émises de la filiale ACTE iard (+26,65% pour le réseau courtage).

Pour la CAM btp, la répartition des frais généraux sur affaires directes par destination, hors commissions, conformément au plan comptable de l'assurance, est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020	Δ
• Charges internes de sinistres	6,50	5,93	+ 9,53%
• Charges d'acquisition	6,43	6,54	- 1,70%
• Charges d'administration	0,61	0,54	+ 11,55%
• Autres charges techniques	0,98	1,04	- 5,18%
• Charges financières internes	0,53	0,49	+ 8,18%
TOTAL	15,04	14,54	+ 3,46%

Les frais sur acceptations s'élèvent à 11,00M€, en augmentation de 92,64% par rapport à fin 2020. Ce poste représente les commissions de réassurance versées aux cédants. Les commissions versées à PROTEC BTP sont en baisse de 36,43% à 0,05M€. Celles versées à BTP Prévoyance augmentent de 21,61% et représentent 3,76M€. Le volume de commissions versées en 2021 au titre du traité construction en quote-part avec ACTE iard est de 3,94M€, en progression de 28,32%. Le résultat de ce traité représente une perte pour la CAM btp de 0,07M€.

Les commissions reçues des réassureurs sont de 0,52M€, en baisse de 42,69% par rapport à 2020. Cette variation est liée à une régularisation de participation aux bénéfices sur exercice antérieur.

Le rapport Frais de gestion nets de commissions reçues des réassureurs/Cotisations émises totales nettes de cessions est de 21,98% contre 20,06% en 2020. Ce ratio est de 22,32% sur les affaires directes, en diminution de 2,25 points par rapport à 2020.

La hausse des frais généraux provient essentiellement des investissements informatiques.

Le résultat technique est un excédent de 18,75M€ contre 5,38M€ en 2020 ; la plus grande partie de cette augmentation provient de la progression des primes (acceptations et régularisation des mesures individuelles versées en 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 annulées en 2021), ainsi que de l'augmentation des produits financiers affectés au compte technique.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Produits financiers

Les produits des placements passent de 18,96M€ à 24,05M€ en 2021 et se décomposent comme suit :

Les revenus des placements (loyers des immeubles, dividendes, coupons des obligations) passent de 9,98M€ à 9,88M€ soit une diminution de 0,93%. Les revenus des obligations sont étroitement liés aux niveaux des taux obligataires qui sont proches de zéro depuis plusieurs années.

Les « autres produits de placements » passent de 2,42M€ à 3,71M€. Outre des reprises de provisions sur placements pour 3,17M€, ce poste comprend 0,17M€ de différences sur prix de remboursement des obligations à percevoir et d'autres produits financiers pour 0,37M€. Pour mémoire, en 2020, les reprises de provisions pour dépréciation durables s'élevaient à 2,16M€.

Les profits de réalisation des placements sont de 10,46M€ contre 6,56M€ en 2020. La société a arbitré plus de lignes d'actifs sur l'exercice.

Les charges de placements sont de 6,03M€, contre 6,69M€ en 2020 et s'analysent comme suit :

Les pertes provenant de la réalisation des placements sont de 1,97M€ contre 1,41M€ en 2020.

Les frais de gestion internes et externes de placement passent de 0,77M€ à 1,04M€, soit une augmentation de 34,90%. Les frais de gestion externe des placements ont diminué de 68,29% avec l'arrêt du mandat de gestion à SMA Gestion. Les frais de gestion sur titres ont augmenté de 406,72%. Les frais d'entretien des immeubles ont progressé de 16,58%. Les frais de gestion internes ont quant à eux augmenté de 8,18%.

Les autres charges de placements, qui ressortent à 3,03M€, contre 4,51M€ en 2020, comprennent,

- les amortissements et provisions pour dépréciation des immeubles pour 1,18M€ contre 1,23M€ en 2020. Rappelons que le siège du Groupe acquis en 2008 fait l'objet d'amortissements annuels à hauteur de 0,55M€. En contrepartie, on trouve des produits financiers correspondant aux loyers intra-groupe et au loyer fictif supporté par la CAM btp pour l'utilisation de ce bien pour son exploitation (0,88M€ contre 0,87M€ à fin 2020).
- les différences de prix de remboursement des obligations pour 0,03M€ contre 0,11M€ en 2020
- et les provisions pour dépréciation des obligations, actions et parts d'OPCVM pour un montant de 1,87M€ ; rappelons que le stock de PDD s'élevait à 3,17M€ à fin 2020, la variation des PDD sur l'exercice représente donc une reprise nette de 1,30M€.

Le résultat financier ressort donc à 18,02M€ contre 12,27M€ à fin 2020.

Divers

Le compte non technique comprend entre autres les éléments courants et exceptionnels non liés à l'activité d'assurance de la Société.

Les autres produits non techniques qui sont de 0,14M€ augmentent de 6,74% par rapport à 2020. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles (0,05M€ comme en 2020) ou de distribution de produits connexes à l'assurance dont des services d'assistance (0,06M€ et +17,11%).

Les autres charges non techniques nulles en 2020 correspondent aux charges sociales et fiscales sur la provision pour participation des salariés, soit 0,14M€ pour 2021.

Les produits exceptionnels, de 0,05M€ (+59,44% par rapport 2020) correspondent principalement à des différences de règlement de primes.

Les charges exceptionnelles sont de 0,02M€, en baisse de 0,31M€ par rapport à 2020. Ce poste correspond entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges. Il avait enregistré en 2020 la participation de la CAM btp de 0,33M€ au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE, PME, artisans et commerçants dans le cadre de la crise sanitaire.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant positif de 6,44M€ contre 7,80M€ en 2020. La charge d'impôt qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 1,76M€ contre 2,26M€ en 2020.

Une participation des salariés de 0,46M€ (hors charges sociales et fiscales) est été attribuée en 2021. Le montant total y compris charges sociales et fiscales s'élève à 0,60M€. Aucune n'avait été dotée en 2020.

La CAM btp et sa filiale ACTE iard ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration était bénéficiaire de 22,47M€ à fin 2020 et s'élève à 40,49M€ en 2021.

La CAM btp dégage un bénéfice fiscal de 31,39M€ et supporte un impôt de 8,59M€ contre respectivement 16,26M€ et 4,70M€ en 2020. Le taux moyen d'imposition de l'intégration fiscale est passé de 28,92% en 2020 à 27,37% en 2021.

ACTE iard dégage un résultat fiscal bénéficiaire de 9,10M€ et supporte un impôt de 2,46M€ contre respectivement 6,20M€ et 1,77M€ en 2020.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à 15,86M€, contre 4,67M€ en 2020.

Compte-tenu d'un report à nouveau à l'ouverture de l'exercice de 0,01M€ et du résultat de l'exercice, nous vous proposons d'affecter un total de 15,87M€ aux réserves libres et au report à nouveau selon la répartition suivante :

• Réserve responsabilité décennale	7 300 000,00
• Réserve incendie	1 600 000,00
• Réserve automobile	2 100 000,00
• Réserve responsabilité civile	4 600 000,00
• Report à nouveau	266 482,05
TOTAL	15 866 482,05

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 938,07M€ contre 916,05M€ en 2020.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements nets, hors livrets et comptes rémunérés ressort à 860,57M€, contre 799,83M€ en 2020, soit une hausse de 7,59%.

Le volume des placements rapporté aux provisions techniques passe de 136,40% à 149,81%.

Les terrains et constructions nets d'amortissements et provisions pour dépréciation passent de 101,55M€ à 100,09M€ en 2021. Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2021 et un bien a été cédé.

La société possède ainsi 10 biens immobiliers de placement pour une valeur nette comptable de 17,18M€ (-6,61%) et 3 immeubles d'exploitation pour 6,34M€ (-7,62%).

La part de la CAM btp dans la SCI Foncière CAMACTE s'élève à 64,70M€ stable par rapport à 2020.

La société possède des parts d'autres SCI et OPCI pour une valeur nette de 11,87M€ (+2,42%).

La part de l'immobilier dans les placements représente 11,63% des placements contre 12,70% en 2020.

Les placements dans des entreprises liées passent de 130,40M€ à 132,93M€. Pour un montant de 115,47M€ (+2,24% par rapport à 2020), il s'agit des avances d'espèces de la CAM btp à ACTE iard en représentation de ses engagements techniques dans le cadre du traité de réassurance en quote-part construction.

Les autres placements avant provisions pour dépréciation, de 605,05M€ contre 546,36M€ en 2020, comprennent les obligations cotées, à hauteur de 217,88M€ (+2,95%), des actions et titres cotés pour 16,10M€ (+1,06%), des parts d'OPCVM pour 305,63M€ (+25,21%), des titres non cotés pour 6,11M€ (stable), d'autres titres pour 12,33M€ (+87,16%) et des dépôts auprès d'établissements de crédit (comptes à terme) pour 47,00M€ (-24,19%).

Ces placements font l'objet de provisions pour dépréciation dont le stock est de 1,87M€ à comparer avec 3,17M€ en 2020.

Après provisions pour dépréciation durable, les autres placements nets sont de 603,18M€ contre 543,19M€ en 2020.

Le poste « créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes », ressort à 24,37M€, en diminution de 1,30% par rapport à 2020. Il s'agit des espèces déposées auprès des groupements de co-réassurance construction pour 1,07M€, ainsi que des dépôts espèces constitués dans le cadre du nouveau traité de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance (23,30M€ et -1,42% par rapport à 2020).

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ressort à 16,81M€ contre 22,10M€ en 2020.

Le volume des créances est de 26,37M€ contre 32,86M€ en 2020 et se décompose comme suit.

La ligne « primes restant à émettre » comprend le solde des primes acquises non émises pour 17,01M€ (16,34M€ à fin 2020) et des cotisations à annuler pour 5,41M€ (5,14M€ à fin 2020), soit un montant net de 11,60M€ (11,20M€ à fin 2020). Le volume des cotisations à annuler a légèrement augmenté en raison de la progression des primes émises et créances en résultant.

Les créances sur les assurés ressortent à 8,49M€ contre 8,92M€ en 2020, soit une diminution de 4,86%.

Les créances douteuses atteignent 0,61M€ contre 0,83M€ à fin 2020.

Les mesures de soutien à l'économie ont permis aux entreprises de résister aux difficultés de paiement et le nombre de procédures collectives a baissé par rapport à 2020, passant de 59 à 32 productions de créances. Le montant moyen des créances a progressé de 33,76% en raison d'une défaillance significative en tout début d'année 2021, représentant à elle seule un tiers du total.

Les créances nées d'opérations de réassurance passent de 2,57M€ à 3,86M€ en 2021. Les créances de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance et des anciens groupements construction diminuent de 6,19% à 1,33M€. Les créances de réassurance cédée passent de 1,15M€ à 2,53M€.

Les autres créances qui s'élèvent à 2,42M€ contre 10,16M€ en 2020, s'analysent comme suit :

Les créances de personnel de 0,15M€ diminuent de 0,35%.

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » était de 8,79M€ à fin 2020. Il avait enregistré principalement le montant des acomptes d'impôt sur les sociétés versés par l'intégration fiscale et excédant le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice.

Le poste débiteurs divers est de 2,27M€ contre 1,22M€ en 2020. Les comptes courants internes avec les entités du Groupe CAMACTE présentent un solde global de 1,15M€ contre 0,29M€ à fin 2020.

Les autres actifs comprennent les actifs corporels d'exploitation dont principalement les matériels de bureau et quelques matériels informatiques, le cœur du système d'information du Groupe étant la propriété du GIE CAMACTE.

Les comptes courants et caisse sont de 31,82M€ contre 57,50M€ en 2020. Ce poste correspond à hauteur de 9,19M€ à la trésorerie liée aux encaissements de fin d'année sur les cotisations à effet du 1er janvier 2022 et non placée au 31/12 (46,54M€ à fin 2020) et pour 21,86M€ à des comptes sur livrets, mieux rémunérés que les SICAV monétaires. Ces derniers étaient de 1,96M€ à fin 2020.

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan dont le solde ressort à 2,36M€, se composent notamment, à hauteur de 1,70M€ des coupons courus non échus, de charges payées d'avance et produits à recevoir pour 0,02M€ et enfin pour 0,64M€ de la décote des obligations lors de leur achat.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres passent de 295,40M€ en 2020 à 311,26M€, soit une augmentation de 5,37%.

L'augmentation des capitaux propres provient en totalité du résultat de l'exercice 2021.

Les provisions techniques passent de 587,81M€ à 589,01M€, soit une progression de 0,21% résultant d'une baisse de 0,03M€ en assurance construction, -0,61M€ en hors construction et +1,85M€ en acceptations.

Le stock de provisions pour sinistres non encore manifestés de la CAM btp (affaires directes) ressort à 147,75M€, contre 148,42M€ en 2020, soit une diminution de 0,45%. Les bonis constatés sur les PSNEM à fin 2020 compensent la dotation de l'exercice technique 2021.

Le stock de provisions pour risques et charges est de 0,52M€, en diminution de 2,94% par rapport à 2020.

Les autres dettes, qui étaient de 31,86M€ en 2020, sont de 36,87M€ en 2021. Cette rubrique comprend les soldes créditeurs des comptes clients pour 10,19M€ (-4,03% par rapport à 2020), des réassureurs pour 14,80M€ (+7,42%), du personnel pour 0,70M€ (+205,54% en raison de la provision pour participation aux bénéfices), de l'État et des organismes de sécurité sociale pour 5,63 M€ (+5,25M€ dont +4,59M€ au titre de la dette liée à l'impôt sur les sociétés de l'exercice), des créanciers divers pour 5,55M€ (-19%).

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » correspond aux dettes sociales et fiscales à la clôture de l'exercice ainsi que les charges fiscales et sociales à payer sur opérations d'inventaire.

Le poste créanciers divers correspond pour 3,78M€ aux comptes courants internes au Groupe CAMACTE et pour le solde à des comptes de tiers divers. Il était de 5,11M€ à fin 2020.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de 0,41M€ contre 0,45M€ en 2020.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,04M€ à fin 2021 contre 0,08M€ à fin 2020.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance. Conformément à l'analyse de la Commission juridique fiscale et de la concurrence de la Fédération Française de l'Assurance (Cir-Jur-88/2017) relative à l'application de ces dispositions par les sociétés d'assurance, les obligations relatives aux délais de paiement imposées par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté du 20 mars 2017 ne trouvent pas à s'appliquer aux opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

La CAM btp est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien ses opérations d'assurance, aussi le tableau ci-dessous ne présente que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% du montant total des achats de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0,00
Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	676	14	3	2	1	20
Montant total des factures concernées	1 349 380,39	7 645,06	32 417,24	281,27	346,26	40 689,83
% du montant total des achats de l'exercice	97,07	0,55	2,33	0,02	0,02	2,93
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0,00

1.3.3. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES EXPLOITÉES

1.3.3.1. RAPPORT SINISTRES / COTISATIONS (S/C)

Le rapport global Sinistres / Cotisations hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,61 au 31 décembre 2021, contre 0,78 à fin 2020.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,69 en 2021 contre 0,89 en 2020.

Rappelons qu'afin de rester très proches des notions comptables, les rapports S/C indiqués ont été calculés sur la base des résultats d'exploitation par branche tels qu'ils figurent sur l'état C 1.

Le plan comptable a introduit dans la charge de sinistres les frais de gestion internes, correspondant pour l'essentiel aux frais des services de sinistres. Les rapports S/C prennent en compte l'ensemble de ces frais de gestion.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des cotisations et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de cotisations et de provisions techniques. Ainsi le volume des produits des placements alloués au compte de résultat technique est de 11,88M€ à fin 2021 contre 8,10M€ en 2020.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

La branche Automobile représente un volume de cotisations acquises à l'exercice de 9,62M€ contre 8,74M€ en 2020, soit une augmentation de 10,05%. Les cotisations annulées en 2020 dans le cadre des mesures de soutien individuelles aux entreprises ont représenté un volume de 0,65M€. En faisant abstraction de cette mesure exceptionnelle, la variation des primes acquises aurait été de +2,44%.

Le nombre de véhicules assurés à la fin de l'exercice a augmenté de 3,27% à 23,541 unités. Ne figurent plus dans le parc les véhicules des contrats résiliés au 31/12. Le nombre de véhicules particuliers augmente de 1,64% à 3 223 unités et celui des véhicules professionnels progresse de 3,53% à 20 318 unités.

Les affaires nouvelles de la CAM btp dans cette branche ont été de 0,62M€ en 2021 (-3,89% par rapport à 2020). Parmi cette production près de 48% a été réalisé sur des contrats flottes (52% en 2020). En nombre de contrats souscrits, la proportion de contrats flottes a progressé de 0,5 points (+24,14% d'affaires nouvelles en flottes et +9,53% d'affaires nouvelles en mono véhicule).

La charge des prestations passe de 6,49M€ en 2020 à 7,95M€ en 2021, soit une hausse de 22,58%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a augmenté de 19,26% entre 2021 et 2020. Il convient de rappeler que les confinements de 2020 ont eu un impact sur la circulation automobile et le nombre des accidents. Il en avait découlé une baisse du nombre de sinistres déclarés de 12,23% entre 2020 et 2019. La variation du nombre de sinistres déclarés entre 2021 et 2019 est ramenée à +4,68%.

Deux sinistres importants (d'un montant unitaire supérieur à 230K€) ont été déclarés en 2021 contre un seul en 2020. Il en résulte une charge de 0,76M€ (1,22M€ en 2020). Les sinistres importants antérieurs ont donné lieu à bonis pour 1,15M€ (0,39M€ de bonis en 2020).

Le rapport S/C, tel que défini ci-avant, ressort à 0,83 en 2021 contre 0,74 en 2020. Le ratio combiné est quant à lui de 0,93 contre 0,87 à fin 2020. En 2019, ces mêmes ratios étaient respectivement de 0,82 et 0,93.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,46M€ au niveau de résultat technique contre 0,35M€ à fin 2020.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 2,50M€, en augmentation de 115,36% par rapport à 2020.

Le résultat technique est une perte de 1,34M€ en 2021 contre un bénéfice de 0,36M€ en 2020.

1.3.3.3. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Les affaires nouvelles réalisées en 2021 sont de 0,10M€ (+47,48% par rapport à 2020). Il convient d'y ajouter une quote-part (40%) des contrats « Globale », regroupant des garanties RC et RD, soit 0,47M€ contre 0,44M€ en 2020.

Le total des affaires nouvelles est donc de 0,57M€ en hausse de 12,96% par rapport à 2020.

Les cotisations acquises de la branche Responsabilité Civile Générale ressortent à 8,87M€ en 2021 contre 6,71M€ en 2020, soit une hausse de 32,29%. Les cotisations annulées dans le cadre des mesures de soutien individuelles aux entreprises avaient représenté un volume de 0,27M€ en 2020. Le montant des cotisations réémises en 2021 dans le cadre de l'annulation des mesures de soutien individuel de 2020 s'est élevé à 0,25M€. Pour mémoire, les primes acquises à l'exercice 2019 avaient été de 7,97M€.

La charge des prestations passe de 5,68M€ en 2020 à 5,15M€ en 2021, soit une diminution de 9,31%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a augmenté de 4,95% contre une diminution de 30% en 2020.

Aucun sinistre important n'a été déclaré en 2021 contre un pour 0,52M€ 2020. Des bonis sur sinistres importants ont été enregistrés pour 2,64M€ contre 0,63M€ en 2020.

Le rapport S/C est de 0,58 contre 0,85 à fin 2020. Le ratio combiné est de 0,68 contre 0,97 à fin 2020.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,19M€ au niveau de résultat technique contre 0,85M€ à fin 2020.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 2,27M€ contre 0,82M€ à fin 2020.

Le résultat technique de la branche est un excédent de 1,74M€ contre 0,24M€ en 2020.

1.3.3.4. DOMMAGES AUX BIENS

Cette catégorie regroupe les contrats Multirisques Habitation (Dommages aux biens particuliers), Incendie de Chantier, Incendie Professionnel et Bris de Machine (Dommages aux biens professionnels).

Les affaires nouvelles de la CAM btp dans cette branche ont été de 0,43M€ en 2021 contre 0,51M€ en 2020.

Le portefeuille de contrats de risques de particuliers représente désormais 1,70M€ contre 1,62M€ en 2020 et celui des professionnels 5,71M€ (+0,45%).

Les cotisations acquises pour cet ensemble sont de 7,00M€ en 2021, contre 6,17M€ en 2020 soit une augmentation de 13,37%.

La charge des prestations ressort à 2,85M€ contre 2,21M€ en 2020, soit une progression de 28,89%. Les risques de particuliers voient leur sinistralité baisser de 0,47M€ et celle des professionnels augmenter de 1,11M€. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a diminué de 1,19%. Un sinistre important a été déclaré dans cette branche en 2021 pour 0,28M€ contre un de 0,44M€ en 2020. Des bonis de 0,22M€ ont été enregistrés en 2020 au titre des sinistres importants contre des malis de 0,04M€ en 2021.

Le rapport S/C de l'ensemble Dommages aux biens est ainsi de 0,41 contre 0,36 en 2020. Le ratio combiné s'élève à 0,50 contre 0,48 en 2020.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,17M€ au niveau de résultat technique (+24,20% par rapport à 2020).

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,50M€, en augmentation de 0,82M€ par rapport à 2020.

L'ensemble Dommages aux biens dégage un bénéfice 2,14M€ contre 2,64M€ en 2020.

1.3.3.5. RISQUES SOCIAUX

Sont regroupées sous cette appellation les branches Individuelle Accidents (dommages corporels), Arrêts de travail et Licenciement.

Le volume des cotisations acquises en 2021 est de 12,34M€ contre 11,31M€ en 2020, soit une augmentation de 9,13%.

Les cotisations acquises de la branche Dommages corporels sont de 10,32M€ contre 9,13M€ en 2020, soit une progression de 13,09%.

Les cotisations relatives à la branche Licenciement qui figurent dans la catégorie Divers de l'état C1 sont en baisse de 7,47% à 2,02M€. Ce montant représente les cotisations des contrats Licenciement Ouvriers, Licenciement ETAM/Cadres ainsi que celles des garanties du contrat Licenciement – Indemnité de départ en retraite, gérées en répartition.

Les cotisations du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite gérées en capitalisation au titre du collège ETAM-Cadres, de 0,99M€ (en hausse de 4,77%), sont affectées à ACTE vie.

À noter qu'une partie de la charge globale de sinistres du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite est affectée à ACTE Vie, au fonds de capitalisation des assurés.

La charge des prestations de cet ensemble s'établit à 12,39M€ contre 14,78M€ en 2020, soit une baisse de 16,22%. La charge des prestations des contrats de licenciement augmente de 11,12% par rapport à 2020 et celle des contrats de prévoyance collective diminue de 19,85% à 10,46M€. Le volume des sinistres arrêts de travail induits par la crise sanitaire avait représenté un montant de 4M€ en 2020.

Le rapport S/C de l'ensemble Risques Sociaux ressort à 1,00 contre 1,31 en 2020. Le ratio combiné est de 1,13 contre 1,46 à fin 2020.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,18M€ au niveau du résultat technique contre 0,12M€ à fin 2020.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,13M€ contre 0,11M€ en 2020.

Le résultat technique de cet ensemble est une perte de 1,55M€ contre -5,18M€ en 2020. Les contrats de prévoyance collective des entreprises du BTP affichent une amélioration de leurs résultats techniques de 3,93M€ en perte de 1,33M€. Le Licenciement présente une perte de 0,22M€ contre un bénéfice de 0,08M€ en 2020.

1.3.3.6. DIVERS

Dans le poste « divers » on retrouve les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires (hors licenciement analysé dans la rubrique Risques Sociaux).

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 0,75M€ en augmentation de 7,15% par rapport à 2020.

La charge des prestations est de 0,13M€ contre 0,07M€ en 2020.

Le résultat technique de cet ensemble est un excédent de 0,55M€, contre 0,54M€ en 2020.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel la CAM btp est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes sont de 44,4K€ et les sinistres de 14,5K€, ce qui dégage un résultat technique positif de 17,3K€ contre 13,5K€ en 2020.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 15,62% à 0,98M€ et la charge de sinistres est une charge de 0,12M€ contre un produit de 0,03M€ en 2020.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125- 1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,42M€, en baisse de 11,50% par rapport à 2020.

Le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,35M€ contre 0,31M€ à fin 2020, soit une augmentation de 13,10%.

Les cotisations acquises de la branche Transport sont de 0,38M€, en augmentation de 10,01% par rapport à 2020.

La charge de sinistres reste modérée avec 0,04M€ en baisse de 44,92% par rapport à 2020.

Le résultat technique ressort à 0,30M€ contre 0,22M€ en 2020.

Au total la branche «divers» présente un résultat technique de 1,21M€, contre 1,08M€ en 2020. Les produits financiers alloués contribuent pour 0,02M€ (+70,90% par rapport à 2020).

L'ensemble des branches « Affaires directes » hors construction, y compris Transports, dégage un excédent de 2,19M€ contre une perte de 0,85M€ en 2020. Les produits financiers alloués sont de 2,03M€ contre 1,48M€ en 2020.

1.3.3.7. ASSURANCE CONSTRUCTION

Ce chapitre traite de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition. Les contrats de la branche construction comportent à la fois des garanties gérées en capitalisation et en répartition.

Les garanties obligatoires de l'assurance construction générant d'importantes provisions techniques, les produits financiers y sont particulièrement importants pour l'équilibre du risque.

Les mesures de soutien individuelles aux entreprises ont représenté en 2020 une annulation de cotisations de 4,72M€ au titre des contrats de responsabilité civile décennale. Ces mesures visant à prendre en compte de façon anticipée une baisse de l'activité des entreprises du BTP en 2020, ont été annulées en 2021 pour prendre en compte les déclarations d'assiettes définitives des entreprises sur la période écoulée.

Le nombre de sinistres déclarés en 2021 au titre des garanties de l'assurance construction a augmenté de 16,57% après une baisse de 12,44% en 2020. Cette évolution n'est que de +2,07% entre 2019 et 2021.

RESPONSABILITE DECENNALE – Garanties obligatoires

Les affaires nouvelles réalisées en 2021 sur les produits de responsabilité civile décennale pure sont de 0,01M€, auxquelles il convient d'ajouter 60% des contrats « globale » pour 0,71M€ (en augmentation de 7,81% par rapport à 2020) et un total de 0,72M€ (-2,67% par rapport à 2020).

Le volume des cotisations acquises de cette branche est de 20,98M€ contre 17,34M€ en 2020, soit une augmentation de 20,97%. Les primes acquises de 2019 s'étaient élevées à 19,80M€, ce qui représente une hausse de 5,95% sur 3 ans.

La charge des prestations est de 16,90M€, contre 16,55M€ en 2020. Le niveau des sinistres payés est supérieur de 2,29M€ à celui de 2020. Trois sinistres importants ont été déclarés en 2021 pour une charge de 0,79M€ (1 pour 1M€ en 2020). Le montant des provisions de sinistres à payer augmente de 1,69M€. Parmi celles-ci, les provisions pour sinistres non manifestés qui sont étroitement liées au niveau de primes et des sinistres ont fait l'objet d'une dotation de 0,09M€ (-2,53M€ en 2020).

La CAM btp continue d'appliquer les méthodes statistiques de détermination d'éventuels malis de liquidation.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 6,76M€ au résultat technique 2021 contre 4,63M€ en 2020.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique 2,18M€ contre 3,96M€ en 2020.

Le résultat technique est un bénéfice de 6,52M€ contre une perte de 0,54M€ en 2020.

Les résultats techniques de ces dernières années ont conduit la CAM btp à continuer d'appliquer des augmentations de tarifs modérées sur les contrats peu sinistrés et à récompenser les sociétaires fidèles et présentant de bons résultats techniques sur le long terme ; ainsi, lors des définitions des tarifs pour 2022, les contrats ayant bénéficié du maintien du tarif hors taxe au 1/01/2022 représentent 69% du chiffre d'affaires; cela étant, la vigilance est de mise sur ce risque qui doit être tarifé au plus juste pour les sociétaires. On observe en effet une augmentation régulière du coût moyen des sinistres non compensée en totalité par les produits financiers.

DOMMAGES OUVRAGE – Garanties obligatoires

La CAM btp, a réalisé 4,20M€ de souscriptions en 2021 contre 3,58M€ en 2020.

Le volume des émissions passe de 2,32M€ en 2020 à 3,13M€ en 2021.

La charge des prestations, qui était de 1,65M€ en 2020, est de 2,67M€ en 2021. Les sinistres payés ont diminué de 20,41% (-1,04M€) et les recours encaissés ont progressé de 42,35% (+0,28M€). Le niveau des sinistres payés nets de recours encaissés passe de 4,41M€ à 3,09M€. Le niveau des provisions nettes de recours a baissé de 3,97% à 31,61M€.

Les réassureurs se voient transférer une perte de 0,15M€ contre 0,10M€ en 2020.

Le résultat technique est positif de 1,34M€, contre +1,16M€ en 2020. Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,04M€ au résultat technique 2021 contre 0,71M€ en 2020.

ASSURANCE CONSTRUCTION – Garanties facultatives

Les cotisations acquises des garanties facultatives de l'assurance construction ressortent à 9,14M€ en 2021 (dont 8,97M€ pour la responsabilité décennale) contre 7,88M€ en 2020 (dont 7,77M€ pour la responsabilité décennale).

La charge des prestations passe de 4,19M€ à 1,12M€. Contrairement aux garanties obligatoires, les garanties facultatives ne donnent pas lieu au provisionnement réglementaire (PSNM). Une variation de la sinistralité à court terme a un impact immédiat sur le résultat technique. Les provisions nettes de recours à encaisser ont diminué de 2,03M€ pour atteindre à 52,20M€.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 1,46M€ contre -1,92M€ en 2020.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,35M€ au résultat technique 2021 contre 0,88M€ en 2020.

Le résultat technique des garanties facultatives est un excédent de 6,95M€ contre 5,57M€ en 2020.

1.3.3.8. ACCEPTATIONS

La CAM btp réassure par acceptation à la fois des anciens Groupements Construction en liquidation, BTP Prévoyance (PROBTP) pour des risques de garantie des arrêts de travail des entreprises du BTP, sa filiale ACTE iard pour ses risques construction et des partenaires commerciaux sur d'autres risques. Au total, les primes acceptées sont de 51,19M€ contre 41,07M€ à fin 2020 (+24,64%).

Les traités majeurs sont ceux concernant ACTE iard et BTP Prévoyance qui représentent à eux seuls 49,13M€ de cotisations acceptées, en augmentation de 25,78% par rapport à 2020 et 95,97% du total des acceptations (95,10% à fin 2020).

Les acceptations de primes en provenance de BTP Prévoyance ont augmenté de 25,13% pour atteindre 36,41M€. Après une année de baisse des rémunérations du BTP en 2020 liée à la pandémie, la progression des primes acceptées sur trois ans s'élève à +15,20%.

Les cotisations acceptées d'ACTE iard sont de 12,72M€ contre 9,96M€ en 2020, soit une hausse de 27,69%. Les clients du secteur du BTP d'ACTE iard ont bénéficié des mêmes mesures individuelles de soutien qu'à la CAM btp en 2020, et leurs assiettes définitives 2020 n'ont baissé que de 0,5% par rapport à un impact estimé en 2020 à -10%.

Les cotisations acceptées de SMA SA sont de 1,64M€ contre 1,45M€ en 2020, soit une hausse de 13%.

Les primes acceptées de PROTEC BTP sont de 0,23M€ contre 0,37M€ en 2020, soit une diminution de 38,57%.

La charge de sinistres acceptée s'élève au total à 39,14M€ (dont 98,32% pour BTP Prévoyance et ACTE iard) contre 35,73M€ en 2020 (dont 96,75% pour BTP Prévoyance et ACTE iard).

Le traité de réassurance avec ACTE iard représente une perte de 0,05M€ pour la CAM btp contre -0,83M€ en 2020. L'économie générale du traité a été modifiée en 2021 avec suppression de la clause de participation aux bénéfices.

Le résultat des acceptations en provenance de BTP Prévoyance atteint 0,84M€ contre 0,45M€ en 2020.

Le résultat sur acceptations global ressort à 1,75M€ contre 0,04M€ à fin 2020.

1.3.4. SITUATION DES FILIALES

1.3.4.1. ACTE iard

La CAM btp possède 99,84% du capital d'ACTE iard, qui est de 11,43M€.

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice est de 69,91M€ en 2021, contre 57,83M€ en 2020. Il a progressé de 20,88%. L'assurance construction représente 28,2% des primes acquises (26% en 2020).

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3,25M€, contre 1,71M€ en 2020. Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 63,74M€, en hausse de 4,46%.

1.3.4.2. ACTE vie

La CAM btp possède 86,39% du capital d'ACTE vie, qui est de 6,10M€.

Le bénéfice réalisé après impôt en 2021 est de 0,43M€ contre 0,73M€ en 2020.

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 11,60M€, en progression de 3,82% par rapport à 2020.

1.3.4.3. ACTE services

La CAM btp détient 55,05% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 743,84K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM btp.

Le chiffre d'affaires a diminué de 9,08% 2021 par rapport à l'exercice 2020 pour atteindre 36,60K€.

Le résultat pour 2021 est un bénéfice de 18,91K€ contre 27,89K€ en 2020.

1.3.4.4. ACOTEX

La CAM btp détient 70,4% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 139,03K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Le nombre de missions réalisées en 2021 a retrouvé un bon niveau après une année 2020 impactée par le confinement et la mise en œuvre d'expertises à distance.

Le chiffre d'affaires 2021 est de 241,97K€, en progression de 25,89% par rapport à 2020 et le résultat est un bénéfice de 2,29K€ (-2,71K€ à fin 2020).

1.3.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020 perdure en ce début d'année 2022.

En fin d'année, la situation sanitaire s'est dégradée avec l'arrivée du variant Omicron, jugé plus contagieux par les spécialistes mais aussi moins dangereux que les précédents variants. De nouvelles mesures d'endiguement ont été mises en place en janvier (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.). Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme. Cette nouvelle zone de turbulences ne serait donc pas sans conséquences économiques mais celles-ci paraissent plutôt circonscrites et se révéleraient essentiellement temporaires, certaines restrictions étant d'ailleurs en train d'être levées. De fait, depuis deux ans, les effets économiques des vagues successives sont allés en s'amenuisant, grâce à l'adaptation des comportements et à la vaccination.

Malgré les confinements, la fermeture des bars, restaurants, lieux de culture et de spectacle, les couvre-feux et grâce aux mesures de soutien à l'économie prises par les pouvoirs publics, la France connaît un regain de croissance depuis mi 2021.

Les récents événements liés à la guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 vont sans doute avoir des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, etc.

Les protagonistes, à l'heure de la rédaction de ce rapport, sont uniquement la Russie et l'Ukraine ; une absence d'extension du conflit armé à d'autres pays, notamment européens, est souhaitée par toute la communauté internationale.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette nouvelle crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

1.3.6. PERSPECTIVES DE LA CAM btp

La CAM btp a pu conforter ses fonds propres malgré les mesures de soutien individuelles appliquées à ses sociétaires et la hausse de la sinistralité liée à la pandémie.

Les résultats 2021 bénéficient naturellement d'abord aux sociétaires qui dans leur grande majorité voient leurs tarifs diminuer en euros constants.

Ils démontrent également que dans une conjoncture difficile, les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent compter sur une mutuelle solide financièrement, et parfaitement apte à remplir ses engagements.

Avec ses partenaires de la SGAM BTP, la CAM btp continue d'améliorer et de compléter son offre de produits, afin qu'elle réponde parfaitement aux besoins des entreprises qui évoluent rapidement.

Dans le cadre du plan stratégique de la SGAM BTP, la CAM btp a pour objectif d'accroître sa part de marché sur son territoire d'activité afin de contribuer à un développement maîtrisé de l'ensemble du Groupe.

Quelques soient les événements économiques et financiers, l'industrie du BTP peut toujours compter sur les Mutuelles du BTP pour les accompagner dans la sortie de crise et la reconquête de leurs marchés.



2. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. GOUVERNANCE DE LA CAM btp

La CAM btp est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1926.

Le Conseil d'Administration, selon l'article 14 des statuts, est composé de 3 à 30 membres. Sa composition à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020 est de 22 administrateurs, dont 21 élus par l'Assemblée Générale et un élu par les salariés dans les conditions fixées par la loi du 24 juillet 1966.

Conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2016, le Président de la SGAM btp est invité à participer aux séances du Conseil ; il s'assure que les décisions prises par les Conseils d'Administration des affiliées de la SGAM btp sont conformes à ses statuts et aux conventions d'affiliation les liant à cette dernière.

L'article 19 des statuts donne la faculté au Conseil d'Administration de nommer des mandataires mutualistes afin de leur déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns pour le représenter auprès des sociétaires, ou de toute autre personne physique ou morale. Un mandataire mutualiste a été nommé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2019. Le mandataire mutualiste a uniquement voix consultative.

Le Commissaire aux Comptes titulaire assiste régulièrement aux réunions du Conseil.

Conformément à l'article 20 des statuts modifiés par l'AGE du 16 juin 2021, «Le Conseil d'Administration nomme chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de deux Secrétaires Adjoints. Le mandat du Président et des membres du Bureau est de quatre ans. Toutefois, ce mandat prend fin automatiquement lorsque le mandat d'administrateur arrive à terme ou en cas d'atteinte de la limite d'âge définie ci-après. Si le mandat d'administrateur est renouvelable, les mandats de Président et de membre du Bureau le sont également. Le Conseil d'administration peut révoquer à tout moment le Président et les membres du Bureau.». Le bureau du Conseil ainsi constitué a été nommé à l'issue de l'Assemblée Ordinaire du 16 juin 2021.

M. Franck FAVRE est Président du Conseil d'Administration depuis juin 2019.

Comme il est stipulé dans l'article 17 des statuts, « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-président le plus âgé, toutes les fois que les intérêts de la société le requièrent et au moins quatre fois par an ». Selon

l'article 16 il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre » et il « arrête les conditions générales des polices et demeure seul juge de l'admission ou du refus d'un risque. Il arrête la tarification applicable à chacun des risques et fixe le montant des franchises éventuelles en tenant compte de la nature particulière de chacun d'eux et de l'étendue de la garantie ».

Depuis la dernière Assemblée Générale, le bureau s'est réuni à 4 reprises.

Le Conseil s'est réuni cinq fois depuis l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2020, les 16 juin, 12 octobre et 14 décembre 2021, ainsi que les 8 février et 6 avril 2022.

Les Administrateurs ont régulièrement reçu les dossiers de préparation avant la réunion du Conseil.

Outre l'arrêté des comptes annuels et l'approbation du rapport de gestion, le Conseil a approuvé

- les rapports réglementaires ;
- la politique de placements et les orientations tarifaires proposées par la Direction Générale pour 2022 ;
- les politiques écrites Solvabilité 2 ;
- le rapport de la fonction clé actuarielle.

Il a été informé :

- des résultats des reportings réglementaires Solvabilité 2 de la société et de ses filiales ;
- de l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation d'utilisation de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis de la CAM btp et de sa filiale ACTE iard ;
- du plan stratégique de la SGAM btp pour 2022-2024.

Il a validé l'exercice ORSA remis à l'ACPR en décembre 2021.

Il a entendu les titulaires des autres fonctions clés au titre de leur activité sur l'exercice.

Il a été tenu informé de la situation commerciale et comptable des sociétés d'assurance composant le Groupe CAMACTE, des sinistres importants en cours de gestion, des évolutions de la SGAM BTP.

Conformément à l'article 14 de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit et des risques dont la mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et de la gestion des risques au sein du Groupe.

Depuis l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de 2014 il est composé de trois administrateurs, dont l'un représente la CAM btp au sein du comité d'audit de la SGAM BTP.

Le président du Comité d'Audit est M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois. Il a examiné les projets de comptes annuels 2021 et de reporting annuel Solvabilité 2 avant la délibération du Conseil. Il a entendu le commissaire aux comptes. Il a également reçu communication des politiques écrites des risques et de l'ORSA avant leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le comité immobilier instauré lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2014 a été étendu à la gestion des actifs mobiliers. Il est composé du Président Honoraire du Conseil d'Administration de la CAM btp, d'un membre du bureau, d'un administrateur spécialisé dans les activités immobilières (notamment la promotion immobilière de logements) et d'un ancien professionnel de la finance qui n'a pas la qualité d'administrateur.

Ce comité est chargé d'analyser les projets d'investissements mobiliers et immobiliers de placement proposés par la Direction Financière, donner un avis consultatif et rendre compte au Conseil ; il donne également un avis sur le projet de politique financière.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes titulaire appelé à certifier les comptes de l'exercice est le cabinet MAZARS de Strasbourg représenté par Monsieur Gilles CONTESSE.

Le Commissaire aux Comptes suppléant est le cabinet MAZARS de Paris, représenté par M. Nicolas ROBERT.

Leurs mandats renouvelés en 2021 couraient jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Ils ont démissionné en avril 2022 et le comité d'audit et des risques a validé la proposition de nomination du cabinet DELOITTE ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes unique pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2027.

Les résolutions soumises à l'Assemblée du 14 juin 2022 transcrivent ce changement dans les résolutions 9 à 11.



3. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA CAM btp AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2017	2018	2019	2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Fonds d'Établissement	400	400	400	400	400
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	109 156	109 378	111 306	103 463	124 415
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	31 944	16 109	23 005	9 396	24 924
▪ Impôts sur les bénéfices	12 798	-22	13 624	4 702	8 592
▪ Participation des salariés	534	0	959	0	458
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	18 505	16 125	8 363	4 674	15 858
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	37	37	36	34
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 533	1 586	1 518	1 562	1 606
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	712	715	662	671	730

COMPTES ANNUELS 2021

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	3
1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE	6
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	7
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	8
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS.....	9
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	11
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2.1 LE MAINTIEN DU TÉLÉTRAVAIL	12
2.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES SOCIÉTAIRES	12
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	13
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	13
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES	13
3.3.1 <i>Postes du bilan</i>	13
3.3.1.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice	13
3.3.1.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	13
3.3.1.1.2 Mouvements et variations de l'actif immobilisé.....	13
3.3.1.1.3 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14
3.3.1.1.4 Valeurs mobilières à revenus fixe	14
3.3.1.1.5 Actions et autres titres à revenus variables	14
3.3.1.1.6 Instruments financiers à terme	15
3.3.1.1.7 Prise et mise en pension de titres.....	15
3.3.1.2 Créances	15
3.3.1.3 Autres actifs	15
3.3.1.4 Comptes de régularisations	15
3.3.1.5 Provisions techniques.....	15
3.3.1.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours	15
3.3.1.5.2 Provisions pour sinistres.....	15
3.3.1.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	16
3.3.1.5.4 Provisions pour égalisation.....	16
3.3.1.5.5 Autres provisions techniques.....	16
3.3.1.6 Etat récapitulatif des placements.....	17
3.3.1.7 Participations et filiales	18
3.3.1.8 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance	19
3.3.1.9 Variations des capitaux propres et affectation du résultat	19
3.3.1.10 Composition de l'actionnariat.....	19
3.3.1.11 Détail des réserves.....	20
3.3.1.12 Détail des provisions pour risques et charges	20
3.3.1.13 Détail des provisions techniques	20
3.3.1.14 Comptes de régularisation Actif / Passif	21
3.3.1.15 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	22
3.3.2 <i>Postes du compte de résultat</i>	24
3.3.2.1 Primes	24
3.3.2.2 Sinistres.....	24
3.3.2.3 Frais d'acquisition	24
3.3.2.4 Produits et charges des placements.....	24
3.3.2.5 Charges.....	24
3.3.2.6 Opérations de réassurance	25
3.3.2.6.1 Acceptations.....	25
3.3.2.6.2 Cessions.....	25
3.3.2.7 Ventilation des primes émises	25
3.3.2.8 Ventilation des charges de personnel et des commissions	25
3.3.2.9 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques	26
3.3.2.10 Analyse des charges par nature et par destination.....	26
3.3.2.11 Ventilation des produits et charges des placements.....	27
3.3.2.12 Ventilation de l'impôt sur les sociétés	27
3.3.2.13 Situation fiscale différée ou latente.....	28
3.3.3 <i>Postes du hors bilan</i>	28

3.3.3.1	Engagements reçus et donnés	28
3.3.3.2	Engagements sociaux	29
4.	EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	29
5.	AUTRES INFORMATIONS	29
5.1.1	<i>Comptes contributifs.....</i>	29
5.1.2	<i>Informations sur le personnel</i>	30
5.1.3	<i>Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes</i>	30

COMPTES SOCIAUX

CAM BTP

EXERCICE 2021

1. Bilan actif

Bilan actif

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

	12 / 2021	12 / 2020
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :		
3 Placements :	860 571	799 827
3a Terrains et constructions	100 093	101 554
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	132 928	130 398
3c Autres placements	603 180	543 185
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 370	24 690
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	16 812	22 102
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	611	549
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	16 201	21 553
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égénéralisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	26 373	32 858
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	20 091	20 123
6aa Primes restant à émettre	11 602	11 201
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 489	8 922
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 860	2 572
6c Autres créances :	2 422	10 163
6ca Personnel	152	152
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2	8 791
6cc Débiteurs divers	2 268	1 220
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	31 957	57 626
7a Actifs corporels d'exploitation	133	130
7b Comptes courants et caisse	31 824	57 496
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	2 357	3 636
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 697	2 848
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	660	788
Total de l'actif	938 070	916 049

2. Bilan passif

Bilan passif

100 CAMBTP	Période : 31 DÉCEMBRE 2021
------------	----------------------------

	12 / 2021	12 / 2020
1 Capitaux propres :	311 256	295 398
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400	400
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	289	289
1d Autres réserves	294 701	290 001
1e Report à nouveau	8	34
1f Résultat de l'exercice	15 858	4 674
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	589 013	587 807
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	6 296	6 101
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	574 334	573 471
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	1 163	1 201
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	7 220	7 034
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	516	531
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	36 871	31 861
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 188	10 615
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	14 803	13 781
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	11 880	7 465
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	697	228
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	5 629	380
7ee Créanciers divers	5 554	6 857
8 Comptes de régularisation - Passif :	414	452
Total du passif	938 070	916 049

3. Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat technique non vie

100 CAMBTP		Période : 31 DÉCEMBRE 2021		
	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
1 Primes acquises	124 415	8 308	116 107	96 410
1a Primes	124 610	8 370	116 240	96 498
1b Variations des primes non acquises	-195	-62	-133	-88
2 Produits des placements alloués	11 883		11 883	8 102
3 Autres produits techniques	264		264	242
4 Charges des sinistres :	-88 319	2 535	-90 854	-86 811
4a Prestations et frais payés	-87 457	-2 817	-84 640	-77 995
4b Charges des provisions pour sinistres	-862	5 352	-6 214	-8 816
5 Charges des autres provisions techniques	-185		-185	355
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-18 032	-520	-17 512	-11 886
7a Frais d'acquisition	-9 669		-9 669	-5 995
7b Frais d'administration	-8 363		-8 363	-6 798
7c Commissions reçues des réassureurs		-520	520	907
8 Autres charges techniques	-985		-985	-1 038
9 Variation de la provision pour égalisation	37		37	6
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	29 078	10 323	18 755	5 380

4. Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

100 CAMBTP		Période : 31 DÉCEMBRE 2021	
	12 / 2021	12 / 2020	
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	18 755	5 381	
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :	24 052	18 955	
3a Revenus des placements	9 885	9 977	
3b Autres produits des placements	3 708	2 417	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	10 459	6 561	
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :	-8 035	-8 689	
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 038	-770	
5b Autres charges des placements	-3 027	-4 508	
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 970	-1 411	
6 Produits des placements transférés	-11 883	-8 102	
7 Autres produits non techniques	138	129	
8 Autres charges non techniques	-144		
9 Résultat exceptionnel :	25	-298	
9a Produits exceptionnels	48	30	
9b Charges exceptionnelles	-23	-328	
10 Participation des salariés	-458		
11 Impôt sur les bénéfices	-8 592	-4 702	
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 858	4 674	

5. Tableau des engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

100 CAM BTP

Période : 31 DECEMBRE 2021

	12/2021	12/2020
1 Engagements reçus	4 182	3 454
2 Engagements donnés :		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	403	433
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	25 043	25 498
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

*Montants en K€

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

CAMBTP - ETAT C1 - 2021 : RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS

DESIGNATION DES CATEGORIES	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBIL E (CAT.22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES (CAT.27)	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE (CAT.28)
	CONTRATS INDIVIDUELS (CAT.20)	CONTRATS COLLECTIFS (CAT.21)		PARTICULIERS (CAT.24)	PROFESSIONNELS (CAT.25 et 26)		
L1 Primes et accessoires émis.....	42	21 587	14 234	1 681	5 679	1 256	15 714
L2 Annulations et charges des ristournes.....	6	11 188	4 790	170	495	283	6 810
Primes à émettre nettes de primes à annuler :							
L3 + au 31.12.2021.....		-83	77	95	148		34
L4 - au 31.12.2020.....		31	-19	-1	-63		51
L5 SOUS TOTAL : PRIMES NETTES.....	36	10 286	9 541	1 607	5 396	973	8 887
Provisions pour primes non acquises :							
L6 - au 31.12.2021.....			48	156	88	90	517
L7 + au 31.12.2020.....		2	124	142	98	92	501
L8 SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE.....	36	10 287	9 617	1 593	5 406	975	8 871
L10 Sinistres payés.....		10 079	8 667	824	1 937	38	4 094
L11 Versements périodiques de rentes payés.....			7				
L12 Recours encaissés.....			1 355	96	162		5
L13 Frais de gestion des sinistres.....	14	669	1 134	123	301	5	944
Provisions pour sinistres à payer :							
L14 + au 31.12.2021.....	13	3 859	17 044	2 435	3 492	174	47 948
L15 - au 31.12.2020.....	13	4 162	17 358	2 467	3 373	95	47 828
Prévisions de recours à encaisser :							
L16 - au 31.12.2021.....			1 149	162	334		36
L17 + au 31.12.2020.....			964	167	191		4
Autres provisions techniques :							
L18 + au 31.12.2021.....			12	90	490		29
L19 - au 31.12.2020.....			15	95	514		
L20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques.....							
L21 SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS.....	14	10 446	7 953	820	2 029	123	5 150
L30 Participations aux bénéfices.....							
L40 Frais d'acquisition.....	3	1 096	800	128	439	82	754
L41 Frais d'administration et autres charges techniques nets.....	1	242	163	26	90	17	154
L42 Subventions d'exploitation reçues.....							
L43 Produits des placements alloués.....	0	150	463	67	106	7	1 193
L44 Intérêts techniques nets de cessions.....							
L45 PRODUITS FINANCIERS NETS.....	0	150	463	67	106	7	1 193
L50 Primes cédées aux réassureurs.....	4		1 122	325	1 915	525	719
L51 Part des réassureurs dans les prestations payées.....			58		474	19	572
Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices							
L52 - au 31.12.2021.....			2 633		580	83	430
L53 + au 31.12.2020.....			4 074		576	45	2 551
L54 Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques.....							
L55 Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices....					259	53	
L56 Commissions reçues des réassureurs.....							
L57 SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE.....	4		2 504	325	1 178	415	2 268
L60 RESULTAT TECHNIQUE.....	15	-1 346	-1 341	361	1 777	345	1 738
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :							
L70 + au 31.12.2021.....							
L71 - au 31.12.2020.....							
Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :							
L72 - au 31.12.2021.....							
L73 + au 31.12.2020.....							

CAMBTP - ETAT C1 - 2021 : RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS

DESIGNATION DES CATEGORIES	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBIL E (CAT.22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES (CAT.27)	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE (CAT.28)
	CONTRATS INDIVIDUELS (CAT.20)	CONTRATS COLLECTIFS (CAT.21)		PARTICULIERS (CAT.24)	PROFESSIONNELS (CAT.25 et 26)		
L1 Primes et accessoires émis.....	42	21 587	14 234	1 681	5 679	1 256	15 714
L2 Annulations et charges des ristournes.....	6	11 188	4 790	170	495	283	6 810
Primes à émettre nettes de primes à annuler :							
L3 + au 31.12.2021.....		-83	77	95	148		34
L4 - au 31.12.2020.....		31	-19	-1	-63		51
L5 SOUS TOTAL : PRIMES NETTES.....	36	10 286	9 541	1 607	5 396	973	8 887
Provisions pour primes non acquises :							
L6 - au 31.12.2021.....			48	156	88	90	517
L7 + au 31.12.2020.....		2	124	142	98	92	501
L8 SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE.....	36	10 287	9 617	1 593	5 406	975	8 871
L10 Sinistres payés.....		10 079	8 667	824	1 937	38	4 094
L11 Versements périodiques de rentes payés.....			7				
L12 Recours encaissés.....			1 355	96	162		5
L13 Frais de gestion des sinistres.....	14	669	1 134	123	301	5	944
Provisions pour sinistres à payer :							
L14 + au 31.12.2021.....	13	3 859	17 044	2 435	3 492	174	47 948
L15 - au 31.12.2020.....	13	4 162	17 358	2 467	3 373	95	47 828
Prévisions de recours à encaisser :							
L16 - au 31.12.2021.....			1 149	162	334		36
L17 + au 31.12.2020.....			964	167	191		4
Autres provisions techniques :							
L18 + au 31.12.2021.....			12	90	490		29
L19 - au 31.12.2020.....			15	95	514		
L20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques.....							
L21 SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS.....	14	10 446	7 953	820	2 029	123	5 150
L30 Participations aux bénéfices.....							
L40 Frais d'acquisition.....	3	1 096	800	128	439	82	754
L41 Frais d'administration et autres charges techniques nets.....	1	242	163	26	90	17	154
L42 Subventions d'exploitation reçues.....							
L43 Produits des placements alloués.....	0	150	463	67	106	7	1 193
L44 Intérêts techniques nets de cessions.....							
L45 PRODUITS FINANCIERS NETS.....	0	150	463	67	106	7	1 193
L50 Primes cédées aux réassureurs.....	4		1 122	325	1 915	525	719
L51 Part des réassureurs dans les prestations payées.....			58		474	19	572
Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices							
L52 - au 31.12.2021.....			2 633		580	83	430
L53 + au 31.12.2020.....			4 074		576	45	2 551
L54 Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques.....							
L55 Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices....							
L56 Commissions reçues des réassureurs.....					259	53	
L57 SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE.....	4		2 504	325	1 178	415	2 268
L60 RESULTAT TECHNIQUE.....	15	-1 346	-1 341	361	1 777	345	1 738
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :							
L70 + au 31.12.2021.....							
L71 - au 31.12.2020.....							
Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :							
L72 - au 31.12.2021.....							
L73 + au 31.12.2020.....							

ANNEXE AUX COMPTES **SOCIAUX**

CAM BTP

EXERCICE 2021

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société d'assurance mutuelle
Activité :	Société d'assurance non-vie
Risques Assurés :	La société peut pratiquer les opérations d'assurance directes pour lesquelles elle a reçu l'agrément conformément à la réglementation en vigueur, à savoir : 1- Accidents 2- Maladie 3- Corps de véhicules terrestres 7- Marchandises transportées 8- Incendie et éléments naturels (a, b, c, d, e, f) 9- Dommages aux biens 10- Responsabilité civile véhicules terrestres à moteur 13- Responsabilité civile générale 16- Pertes pécuniaires diverses (d, e, g, h, i, j, k) 17- protection juridique Ainsi que réassurance acceptée.

2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'est déroulé dans un contexte de crises sanitaire et financière liées à la pandémie de COVID-19.

2.1 Le maintien du télétravail

La situation de pandémie née en 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 avec 3 vagues successives (mars, juillet, novembre). Celle de mars s'est accompagnée d'un troisième confinement général durant tout le mois d'avril ainsi que de couvre-feux.

Le télétravail est resté privilégié pour les emplois le permettant.

2.2 L'accompagnement des sociétaires

En 2020, la CAM btp, en sa qualité de membre de la Fédération Française de l'Assurance (France Assureurs depuis 2021), a mis en œuvre les engagements pris par l'ensemble des assureurs adhérents et a en outre fait bénéficier ses sociétaires de mesures concertées au sein de la SGAM btp.

Durant l'état d'urgence sanitaire de 2020 et ses différentes phases, la CAM btp avait appliqué un certain nombre de mesures d'accompagnement de ses sociétaires :

- Adaptation des garanties d'assurance ;
- Suspension des procédures de recouvrement jusqu'en juin 2020 et mesures spécifiques pour les sociétaires du secteur 1 en fin d'année ;
- Non majoration des cotisations d'assurance en cas de non déclaration des assiettes en 2020 ;
- Mesures de soutien individuelles
 - Remboursement d'un mois de cotisations pour les sociétaires ayant souscrit des contrats flottes automobiles et contrats RC/RD à tarification forfaitaire et dont les résultats techniques étaient équilibrés (condition non requise pour les sociétaires ayant plus de 15 ans d'ancienneté),
 - Avance temporaire de trésorerie pour les sociétaires ayant souscrit des contrats RC/RD avec calcul de la cotisation basé sur une assiette et dont les résultats techniques étaient équilibrés, par anticipation de la baisse théorique des assiettes liées au niveau d'activité des entreprises du BTP et avance de trésorerie basée sur le montant de la cotisation annuelle du contrat à hauteur de :
 - 20% si la dernière année d'assiette déclarée était 2019
 - 10% si la dernière année d'assiette déclarée était 2018.

Une mesure supplémentaire a été décidée en 2021 pour les entreprises dont les éléments d'assiette conduisaient à l'application du minimum de facturation prévu au contrat. Dans ce cas, une ristourne définitive d'1/12ème du minimum a été accordée en 2021 pour un montant de 65,43K€.

Les déclarations d'assiettes traitées en 2021, et portant sur l'année 2020, n'ont pas reflété les estimations de baisse d'activité publiées par les organisations syndicales de l'industrie du BTP au cours du premier trimestre 2020 et ayant servi de base à la détermination des taux d'avance ci-dessus.

La baisse moyenne des assiettes déclarées s'est située à environ 4,9% contre 13% estimé en juin 2020.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

3.3 Description des méthodes comptables

3.3.1 Postes du bilan

3.3.1.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.1.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise requise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), y compris les frais accessoires.

Conformément au règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon leur durée d'utilisation.

Ainsi les immeubles sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couverts : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert autorisé par l'ACPR. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert autorisé par l'ACPR.

3.3.1.1.2 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

Mouvements de l'actif immobilisé	Montant brut 01-01-2021	Augmentations.	Diminutions	Montant brut 31-12-2021
Actifs incorporels				
Terrains et constructions	116 608	312	818	116 103
Titres ent. liées ou lien part.	16 897	3	-	16 899
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP	113 502	2 527	-	116 029

<i>Variation actif immobilisé</i>	<i>Amts. exercice</i>	<i>Dotations prov. Dépré. Exercice</i>	<i>Reprises sur prov. dépré. exercice</i>	<i>Montant brut 31-12-2021</i>	<i>Amorts. et prov. dépré. 31-12-2021</i>	<i>Montant net 31-12-2021</i>	<i>Montant net 31/12/2020</i>
Actifs incorporels							
Terrains et constructions	1 185	0	0	116 103	16 009	100 093	101 554
Titres ent. liées ou lien part.		0	0	16 899	0	16 899	16 897
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				116 029		116 029	113 502
Autres placements		1 869	3 173	605 049	1 869	603 180	543 185
Placements en unité de compte							
Créances espèce chez cédante				24 369		24 369	24 690
TOTAUX	1 185	1 869	3 173	878 449	17 879	860 571	799 827

3.3.1.1.3 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.3.1.1.4 Valeurs mobilières à revenus fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminué ou majoré de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.1.1.5 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Les provisions pour dépréciation durable des actions et des autres titres à revenus variables diminuent de 3 173 K€ à 1 869 K€.

3.3.1.1.6 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

3.3.1.1.7 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

3.3.1.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.1.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	1 an linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

3.3.1.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

3.3.1.5 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.1.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elles sont calculées prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour chacun des contrats, à prime payable d'avance, la charge des sinistres et frais afférents au contrat pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

3.3.1.5.2 Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- Des provisions pour les sinistres survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs (Provisions pour Sinistres À Payer dossier/dossier),
- Des provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes [Sinistres Non Avisés (SNA) ou Incurred But Not-Enough-Reported (IBN-E-R)],

- Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes (PFGS).

Les PSAP dossier/dossier sont évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture. Tous les dossiers de sinistres en cours sont revus par les gestionnaires tous les six mois.

Pour les IBNR, la société utilise des méthodes statistiques basées sur les observations des survenances de sinistres de l'exercice et des exercices précédents.

Pour les IBNER, la société utilise des méthodes d'estimation des malis de liquidation de sinistres pouvant se manifester dans le futur, en fonction des observations passées, en écrétant les sinistres importants à hauteur du plein de réassurance en excédent de sinistre.

Le taux moyen de provisions pour frais de gestion, toutes branches confondues, y compris les frais calculés sur les prévisions de recours, est de 9.23% des provisions pour sinistres à payer brutes et prévisions de recours.

La branche Assurance Construction comprend spécifiquement les provisions pour sinistres non encore manifestés calculées conformément aux dispositions des articles ANC Art-143-13 et Art -143-14.

3.3.1.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices représente le montant des participations aux bénéfices définitivement attribuées aux bénéficiaires de contrat lorsque ces bénéfices non encore crédités individuellement ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Aucune provision pour participation aux bénéfices n'est constituée à la clôture de l'exercice.

La provision pour ristournes permet à l'inventaire de tenir compte des ristournes restant à payer, notamment lorsque les ristournes sont comptabilisées au décaissement.

3.3.1.5.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et les risques attentats, et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

3.3.1.5.5 Autres provisions techniques

Lorsque l'ensemble des placements non amortissables et classés selon l'article R343-5 du code des assurances a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques -PRE» inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

3.3.1.6 Etat récapitulatif des placements

<i>en milliers d'euros</i>		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)				
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS				
- dans l'O.C.D.E.	116 103	100 093	133 117	
- hors O.C.D.E.				
	116 103	100 093	133 117	
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM				
- dans l'O.C.D.E.	39 106	38 724	109 241	
- hors O.C.D.E.				
	39 106	38 724	109 241	
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)				
- dans l'O.C.D.E.	305 628	305 155	399 380	
- hors O.C.D.E.				
	305 628	305 155	399 380	
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE				
- dans l'O.C.D.E.				
- hors O.C.D.E.				
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
- dans l'O.C.D.E.	217 882	217 092	226 219	
- hors O.C.D.E.				
- dont titres mis en pension				
	217 882	217 092	226 219	
6 PRETS HYPOTHECAIRES				
- dans l'O.C.D.E.				
- hors O.C.D.E.				
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES				
- dans l'O.C.D.E.				
- hors O.C.D.E.				
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES				
- dans l'O.C.D.E.	152 175	152 175	153 639	
- hors O.C.D.E.				
	152 175	152 175	153 639	
9 DEPOTS (autres que ceux visés au 8) ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS				
- dans l'O.C.D.E.	47 555	47 555	47 555	
- hors O.C.D.E.				
	47 555	47 555	47 555	
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES				
- PLACEMENTS IMMOBILIERS				
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM				
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE				
- AUTRES OPCVM				
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		25 043	25 043	
TOTAL DES LIGNES 1 A 10	878 449	860 794	1 069 151	

a) DONT :

- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	210 064	210 288	219 579
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	668 386	650 507	849 572
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13			

b) DONT :

- VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE CELLES VISEES CI-DESSOUS	661 731	644 076	796 768
- VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENT GERES			
- VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS (DONT VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS DONT L'ENTREPRISE S'EST PORTEE CAUTION SOLIDAIRE)	152 175	152 175	153 639
- VALEURS AFFECTEES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPECIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE			
- AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION	64 544	64 544	118 744

**II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES
(autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)**

36 281	36 281	36 281
---------------	---------------	---------------

III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE

TOTAUX	914 730	897 075	1 105 432
---------------	----------------	----------------	------------------

Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement	13 711	6 341	11 556
- autres immobilisations	102 391	93 752	121 561

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

224

3.3.1.7 Participations et filiales

PARTICIPATIONS ET FILIALES	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
FILIALES (> 50 % DE DETENTION)							
ACTE IARD *	SA	63 742	99,84%	11 525	70 024	3 247	525
ACTE VIE *	SA	11 604	86,39%	5 178	13 115	427	0
ACTE SERVICES	SA	763	55,05%	170	37	19	0
ACOTEX	SA	141	70,40%	27	242	2	0
SCI FONCIERE CAMACTE	SCI	2 057	85,00%	1	2 786	2 055	852
PARTICIPATIONS (ENTRE 10 % ET 50 % DE DETENTION)							
NEANT							

* Sociétés d'assurance

3.3.1.8 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance

CREANCES ET DETTES VENTILLEES SELON LEUR DUREE k€	2021		2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	26 253	36 872	32 726	31 861
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	24	0	30	0
Durée résiduelle de plus de 5 ans	96	0	102	0
TOTAL	26 373	36 872	32 858	31 861

DÉTAIL DE LA CLASSE 4 DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	2021		2020	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	8 359	9 052	8 831	9 425
Intermédiaires d'ass.(compte 403)	1	14	1	14
Co assureurs (compte 404)	129	1 121	91	1 177
Réassureurs (compte 410)	2 529	1 691	1 153	737
Cédantes (compte 411)	1 331	13 113	1 419	13 043

3.3.1.9 Variations des capitaux propres et affectation du résultat

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES milliers d'euros	Au 31.12.2020	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	Au 31.12.2021
1a Fonds d'établissement	400					400
1b Primes liées au capital social						0
1c Réserves de réévaluation	289		0			289
1d Autres réserves	290 001	4 700	0			294 701
1e Report à nouveau	34	-26				8
1f Résultat de l'exercice	4 674	-4 674			15 858	15 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES	295 398	-0	0	0	15 858	311 256

3.3.1.10 Composition de l'actionnariat

Le fonds d'établissement de la CAM btp société à forme mutuelle s'élève à 400 000 €. Il n'y a pas eu d'opération sur le fonds social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires.

3.3.1.11 Détail des réserves

<i>DETAIL DES RESERVES</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Réserve de réévaluation	289	289
Réserve de capitalisation	0	0
Réserve pour responsabilité civile	81 721	83 121
Réserve pour responsabilité décennale	143 284	145 384
Réserve pour risque automobile	36 483	37 183
Réserve pour risque incendie	24 307	24 807
Réserve pour éventualités diverses	696	696
Réserve pour risques licenciement/maladie	2 897	2 897
Autres réserves libres	613	613
TOTAL	290 290	294 990

3.3.1.12 Détail des provisions pour risques et charges

<i>DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES milliers d'euros</i>	<i>2020</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>2021</i>
Provisions pour risques créances coassurance				
Provisions pour autres risques et charges	250	0		250
Provisions pour médaille du travail	281	-16		266
TOTAL	531	-16	0	516

3.3.1.13 Détail des provisions techniques

<i>DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES milliers d'euros</i>	<i>2020</i>			<i>2021</i>		
	<i>BRUT</i>	<i>CEDEE</i>	<i>NET</i>	<i>BRUT</i>	<i>CEDEE</i>	<i>NET</i>
Provisions pour primes non acquises	6 101	549	5 552	6 296	611	5 686
Provisions pour sinistres à payer	594 277	21 553	572 724	593 817	16 201	577 616
Prévisions de recours	-20 806		-20 806	-19 484		-19 484
Provisions pour égalisation	1 201		1 201	1 163		1 163
Provisions pour risques encours	3		3	32		32
Autres provisions techniques	7 031		7 031	7 188		7 188
TOTAL	587 807	22 102	565 705	589 013	16 812	572 201

3.3.1.14 Comptes de régularisation Actif / Passif

COMPTES DE REGULARISATION	A C T I F	
	2021	2020
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	910	2 015
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)		
Frais d'acquisition reportés (non vie)	889	872
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	318	395
Autres comptes de régularisation actif	66	65
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	2 183	3 347
Produits à recevoir rattachés aux créances	0	10
Primes rbt. emprunt non amortissable		
COMPTES DE REGULARISATION	P A S S I F	
	2021	2020
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements diff. prix remboursements	72	109
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISAT. PASSIF	72	109
Charges à payer rattachées aux dettes	569	480
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	640	644
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	640	644

AVOIRS ET ENGAGEMENTS PAR DEVISES (convertis en K€)	2021			2020		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.
Euro et monnaies zone Euro XEU	938 070	938 070		916 049	916 049	
Autres monnaies						
TOTAL	938 070	938 070		507 405	507 405	

3.3.1.15 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

AVOIRS ET CREANCES SUR DES ENTREPRISES DU GROUPE	2021			2020		
	Entrepris es liées	Lien de participati on	TOTAL	Entrepris es liées	Lien de participati on	TOTAL
PLACEMENTS	132 928		132 928	130 398		130 398
Actions, autres titres à rev. Variable	17 455		17 455	17 452		17 452
Oblig., tchn, autres titres à rev. fixe						
Prêts	0		0	0		0
Dépôts auprès d'établisse. de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes	115 473		115 473	112 946		112 946
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTES						
PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.						
Prov.pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov. part. bénéf. et ristournes (vie)						
Prov. part. bénéf. et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Provisions des engagements en unités de compte						
CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASS.DIRECTE						
Sur les preneurs d'assurance						
Sur les intermédiaires d'assurance						
Sur les autres tiers						
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	0		0	0		0
DEBITEURS DIVERS						
CAPITAL APPELE NON VERSE						
COMPTES COURANTS	1 153		1 153	290		290
INTERETS ET LOYERS ACQUIS ET NON ECHUS						
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF						
TOTAL	134 081		134 081	130 688		130 688

DETTE ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE	2021			2020		
	Entrepris es liées	Lien de participati on	TOTAL	Entrepris es liées	Lien de participati on	TOTAL
PASSIFS SUBORDONNES						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	115 473		115 473	112 934		112 934
Prov.pour primes non acquises (non vie)	738		738	747		747
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	114 735		114 735	112 187		112 187
Prov. Part. bénéf. Et ristournes (vie)						
Prov. Part. bénéf. Et ristournes. (non-vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
PROV. DES ENGAGEM. EN UNITES DE COMPTE						
DETTE POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUR.						
DETTE NEES D'OPERATIONS D'ASS. DIRECTE						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
DETTE NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	1 030		1 030	979		979
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
DETTE ENVERS ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
AUTRES DETTES	3 782		3 782	5 114		5 114
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF						
TOTAL	120 286		120 286	119 027		119 027

ENGAGEMENTS ENVERS	2021			2020		
	Dirigeant s	Entrepris es liées	Lien de participati on	Dirigeant s	Entrepris es liées	Lien de participati on
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						

3.3.2 Postes du compte de résultat

3.3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.2.2 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés durant l'exercice nets des recours encaissés et au montant des frais afférents.

Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

3.3.2.3 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises de l'exercice sont reportés et amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

3.3.2.4 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

Les produits des placements alloués s'élèvent cette année à 11 883 K€ contre 8 102 K€ en 2020.

3.3.2.5 Charges

CAM btp adhère au Groupement d'intérêt économique GIE CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAMACTE. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6;
- Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...) ;
- Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

3.3.2.6 Opérations de réassurance

3.3.2.6.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements

3.3.2.6.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

3.3.2.7 Ventilation des primes émises

VENTILATION DES PRIMES EMISES	2021	2020
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	73 426	62 553

3.3.2.8 Ventilation des charges de personnel et des commissions

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	2021	2020
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
Salaires *	1 606	1 562
Charges sociales *	677	634
Autres *	121	100
CICE	0	-1
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	5 634	5 501
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	8 038	7 797
<u>COMMISSIONS</u>		
Commissions d'acquisition	24	30
Commissions d'acceptation	10 994	5 706
TOTAL COMMISSIONS	11 018	5 735

* VERSES PAR LA SOCIETE

3.3.2.9 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES		2021	2020
POSTE 7	Autres produits non techniques	138	129
POSTE 8	Autres charges non techniques	143	0
POSTE 9a	Produits exceptionnels	48	30
POSTE 9b	Charges exceptionnelles	23	328

3.3.2.10 Analyse des charges par nature et par destination

ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	2021	2020
<u>DETAIL DES CHARGES PAR NATURE</u>		
Achats et autres charges externes	5 038	4 674
Impôts, taxes et versements assimilés	1 403	1 496
Charges de personnel	8 038	7 797
Autres charges de gestion courante	4	2
Dotations aux amortissements et provisions	494	502
TOTAL CHARGES PAR NATURE	14 977	14 471
<u>DETAIL DES CHARGES PAR DESTINATION</u>		
Charges des sinistres	6 495	5 930
Frais d'acquisition	6 368	6 476
Frais d'administration	606	543
Autres charges techniques	982	1 035
Autres charges de placement	527	487
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	14 977	14 471

3.3.2.12 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La CAM btp a opté pour le régime de l'intégration fiscale de sa filiale ACTE Iard depuis le 1er janvier 2003.

3.3.2.13 Situation fiscale différée ou latente

ACCROISSEMENT DE LA DETTE D'IMPOT	BASE	TOTAL IMPOT
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
ALLEGEMENT DE LA DETTE D'IMPOT	BASE	TOTAL IMPOT
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :	53 968	13 937
<i>Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM</i>	53 968	13 937
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	50 717	13 098
<i>Participation des salariés</i>	458	118
<i>Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)</i>	196	51
<i>Provision pour risques créances coassurance</i>		
<i>Provision pour dépréciation des OPCVM</i>		
<i>Créditeurs divers</i>	216	56
<i>Provisions de sinistres</i>	49 847	12 873
TOTAL	104 685	27 035

Pour information : Le résultat de l'exercice comprend une déduction de 406 K€ correspondant à des excédents sur opérations antérieures à 1992 qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés.

3.3.3 Postes du hors bilan

3.3.3.1 Engagements reçus et donnés

La Société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté et la subvention accordée à ACTE vie avec clause de retour à meilleure fortune.

ENGAGEMENTS	2021	2020
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	239	198
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	72 149	64 208

3.3.3.2 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 403 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel s'élève à 389 K€.

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020 perdure en ce début d'année 2022.

En fin d'année, la situation sanitaire s'est dégradée avec l'arrivée du variant Omicron, jugé plus contagieux par les spécialistes mais aussi moins dangereux que les précédents variants. De nouvelles mesures d'endiguement ont été mises en place en janvier (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.). Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme. Cette nouvelle zone de turbulences ne serait donc pas sans conséquences économiques mais celles-ci paraissent plutôt circonscrites et se révéleraient essentiellement temporaires, certaines restrictions étant d'ailleurs en train d'être levées. De fait, depuis deux ans, les effets économiques des vagues successives sont allés en s'amenuisant, grâce à l'adaptation des comportements et à la vaccination.

Malgré les confinements, la fermeture des bars, restaurants, lieux de culture et de spectacle, les couvre-feux et grâce aux mesures de soutien à l'économie prises par les pouvoirs publics, la France connaît un regain de croissance depuis mi 2021.

Les récents événements liés à la guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 vont sans doute avoir des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, etc.

Les protagonistes, à l'heure de la rédaction de ce rapport, sont uniquement la Russie et l'Ukraine ; une absence d'extension du conflit armé à d'autres pays, notamment européens, est souhaitée par toute la communauté internationale.

Cet événement n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il est relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette nouvelle crise sur ses activités et résultats et notamment :

- L'impact opérationnel sur ses affaires,
- Les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- Les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

5. Autres informations

5.1.1 Comptes contributifs

La CAM btp, Société-Mère du Groupe CAMACTE, n'est pas tenue d'établir et de publier les comptes consolidés constitués par l'ensemble des comptes des sociétés composant le Groupe

La SGAM BTP met à disposition de la CAM btp les éléments représentant la contribution du groupe CAMACTE aux comptes combinés de la SGAM BTP.

5.1.2 Informations sur le personnel

<i>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL</i>	<i>2021</i>		<i>2020</i>	
	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>
Direction	1	2	1	2
Cadres	13	0	13	0
Non cadres	0	18	0	20
TOTAL	14	20	14	22
TOTAL DU PERSONNEL	34		36	
	<i>Membres des organes</i>		<i>Membres des organes</i>	
	<i>d'administration</i>	<i>de direction ou de surveillance</i>	<i>d'administration</i>	<i>de direction ou de surveillance</i>
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

5.1.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à : 125 k€.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2022

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ceux du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2021 et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION

FIXATION DES RESERVES ET DES PROVISIONS

En application de l'article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe à :

400 000,00	€	le fonds d'établissement
87 720 817,57	€	la Réserve pour Responsabilité Civile
152 684 086,00	€	la Réserve pour Responsabilité Décennale
39 283 163,70	€	la Réserve pour Risque Automobile
26 406 939,19	€	la Réserve pour Risque Incendie
2 896 531,33	€	la Réserve pour Risques Licenciement et Maladie
696 148,96	€	la Réserve de Prévoyance pour Eventualités Diverses
351 805,07	€	la Provision spéciale de réévaluation
0,00	€	la Réserve spéciale de réévaluation
-63 148,48	€	l'écart de réévaluation
613 257,52	€	les autres réserves libres
266 482,05	€	le report à nouveau
515 686,00	€	les Provisions pour risques et charges
6 296 437,84	€	les Provisions de Cotisations
574 333 458,30	€	les Provisions de Sinistres
1 163 111,79	€	la Provision pour égalisation
9 000,00	€	les Provisions mathématiques des rentes en service
7 178 811,56	€	la Provision pour variation ou cessation d'activité

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

TROISIÈME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

CONTRATS D'ASSURANCE DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PAR SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS SALARIÉS ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, en prend acte.

CINQUIÈME RÉOLUTION

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Maurice LICKEL en application de l'article 15 des statuts.

SIXIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- Monsieur Frédéric BECK

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric BECK accepte le renouvellement de son mandat.

SEPTIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- Monsieur Eric THIEBAUT

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Eric THIEBAUT accepte le renouvellement de son mandat.

HUITIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- Madame Corinne DESEILLE

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Madame Corinne DESEILLE accepte son mandat.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est élue en qualité d'administratrice :

- Madame Fanny MOYSE

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Madame Fanny MOYSE accepte son mandat.

DIXIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est élu en qualité d'administrateur:

- Monsieur Philippe CHRISTEL

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Philippe CHRISTEL accepte son mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est élue en qualité d'administratrice:

- Mme Amandine LEGRAND

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Mme Amandine LEGRAND accepte son mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION

DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du cabinet MAZARS-Strasbourg, commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat avait été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2017 et arrivait à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

TREIZIÈME RÉOLUTION

DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du cabinet MAZARS-Paris, commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat avait été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2017 et arrivait à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale nomme la société DELOITTE ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes jusqu'au terme du mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2022.

DELOITTE ET ASSOCIES accepte son mandat.

QUINZIÈME RÉOLUTION

INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE D'UNE FRACTION DU RAPPEL DE COTISATIONS POTENTIEL DANS L'EVALUATION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

L'Assemblée Générale prend acte des informations qui lui ont été données, relatives à la prise en compte, en accord avec l'ACPR, dans l'évaluation des fonds propres prudentiels de la CAM btp, à hauteur de 5 050 000 euros, d'une fraction du rappel de cotisations potentiel pouvant être appelé le cas échéant par le Conseil d'Administration, prévu à l'article 10 des statuts, le montant du rappel de cotisations potentiel étant de 9 458 794 euros.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Pour l'exercice 2022, l'Assemblée générale fixe à 60 000 euros la limite des indemnités et 35 000 euros la limite de remboursement de frais pouvant être alloués aux administrateurs.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2022 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX